



LE RAINCY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de LE RAINCY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GENESTIER, Maire.

Étaient présents : Jean-Michel GENESTIER - Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Michel BARRIERE, Fabienne GUENOUX, Noëlle SULPIS, Gilbert MINELLI, Michel NUGUES, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre-Marie SALLE, David PEREIRA, Corinne RAOULT, Michel ROUBY, Patricia DJOSSOUVI, Jocelyne PAIGNON, Lydia TCHARLIAIN, Bernard CACACE.

Absents et représentés : Didier BELOT (pouvoir à Michel ROUBY), Marc LAMBLIN (pouvoir à Bernard CACACE), Arlette ACOCA (pouvoir à David Pereira), Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Sandrine LADISA (pouvoir à Noëlle SULPIS), Sacha CAUDRON (pouvoir à Didier GERVAIS), Thomas VAUTRIN (pouvoir à Marie-Thérèse CORDONNIER), Corinne RAOULT (pouvoir à Pierre-Marie SALLE), Olivier BELLATON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas REDON

Mr le Maire : « Chers collègues, nous allons commencer cette séance, en allant peut-être un peu plus vite que les autres fois, parce que certains d'entre vous sont souffrants, et nous avons enregistré dans les cinq dernières heures plusieurs absents, certains malades, ceux-là sont excusés, les autres ne le sont pas, parce que je pense qu'on se doit de se libérer pour venir à un Conseil Municipal. Merci à chacune et à chacun d'être là pour cette séance. Si certains ne voulaient pas aller jusqu'au bout de la séance, qu'ils le disent avant, parce que nous n'aurions pas dans ce cas de difficultés particulières à poursuivre. Vous avez tous reçu la convocation du Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Mr le Maire : « Avant de commencer ce Conseil Municipal, je voulais vous faire une annonce et que nous puissions rendre un hommage, comme nous le faisons autant que de besoin. Là, effectivement, nous avons des personnalités, je regarde Gilbert MINELLI en particulier, parce qu'il le connaît bien, je souhaitais que nous puissions rendre hommage à Claude BLONDEL, qui nous a quittés il y a quelques jours de cela. Claude aimait Le Raincy, véritable artiste de l'image, il était un photographe passionné qui dédiait son objectif à immortaliser les moments, les lieux et les événements qui font la richesse du Raincy. Sa passion pour la photographie lui a permis de sublimer notre ville, dont il a su capturer

l'essence même. Il se servait de la lumière pour magnifier notre environnement. Photoshop ne fait pas tout, et pour lui, photographier, c'était peindre la lumière, ce sont ses propos. Je me souviens encore d'une rencontre chez lui il y a quelque temps de cela où nous avions évoqué l'histoire, les photos, les films noir et blanc de l'histoire de notre ville.

Effectivement, ses reportages n'étaient pas de simples clichés, ils étaient le reflet de sa vision et de son amour pour notre ville. Nos pensées vont vers sa famille, son épouse, Nicole, et à sa fille et ses proches, en particulier sa nièce que j'ai rencontrée au moment de ses obsèques, fin de semaine dernière. En ces moments difficiles, il me paraissait, lorsque quelqu'un a laissé une trace, qu'on ne l'oublie pas. Je vous propose d'exercer une minute de silence pour Monsieur Claude BLONDEL. »

Minute de silence à la mémoire de Monsieur Claude BLONDEL.

Mr le Maire : « Je vous remercie infiniment. Nous allons donc prendre le sens même de notre séance. Je vous rappelle, mais vous l'avez tous reçu, que le compte-rendu de la Commission de la vie municipale du lundi 4 décembre 2023, qui est un compte-rendu succinct, est suffisamment précis pour vous donner le maximum d'informations pour ceux qui n'avaient pu se rendre à cette Commission de la vie municipale. Il est indiqué dans ce compte-rendu, j'avais souhaité que ce soit ajouté par le cabinet du maire, la délibération de l'ANTAI qui figure dans l'ordre du jour du Conseil Municipal, mais qui ne figurait pas dans les sujets qui avaient été abordés, puisque nous avons reçu le lendemain, le mardi, les éléments qui nous ont permis de réaliser cette délibération. Cette information vous étant donnée, j'espère que cela a été assez constructif pour vous d'avoir un rappel de ce qui avait été vu dans cette commission. Nous avons à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre, qui fut d'ailleurs plus réduit que les autres en prises de parole, mais qui, me semble-t-il, reprend la totalité des propos des élus qui se sont exprimés. Est-ce qu'il y a une prise de parole ? »

Mr SALLE : « Puisque je représente Madame RAOULT, elle approuve ce compte-rendu, mais comme je n'étais pas là, je vais m'abstenir. »

Mr le Maire : « Merci pour cette prise de parole. Mr RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Pour ma part, ayant également été absent lors du dernier conseil, je ne prendrai pas part au vote. Néanmoins, à la lecture de ce compte-rendu, j'ai vu que vous avez eu la gentillesse de me citer, comme à l'accoutumée, je vois que je vous ai manqué, cela me fait plaisir, notamment quand vous vous êtes adressée à Madame DJOSSOUVI... »

Mr le Maire : « Êtes-vous pour ou contre ? Nous ne parlons pas d'autres choses. »

Mr RONDEPIERRE : « Vous m'avez cité, et vous avez surtout, et je tiens à... »

Mr le Maire : « C'est le compte-rendu. On ne parle pas d'autre chose. Que le compte-rendu. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est le compte-rendu... »

Mr le Maire : « Le compte-rendu est à approuver. Soit vous êtes pour, soit vous êtes contre, soit vous vous abstenez. Vous ne pouvez pas apporter d'éléments de contradiction au compte-rendu. »

Mr RONDEPIERRE : « Mon propos serait déjà terminé si vous me laissiez finir. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas un débat entre nous, Monsieur. Vous avez la parole encore quelques secondes. »

Mr RONDEPIERRE : « Quelques secondes. Vous avez qualifié Madame DJOSSOUVI de porte-parole de Monsieur RONDEPIERRE, je reprends les termes du compte-rendu, ce n'est pas ma porte-parole, c'est assez désagréable d'imaginer cela, je ne sais pas comment cela se passe dans la majorité municipale, mais dans notre groupe, tout le monde a voix au chapitre. Madame DJOSSOUVI a rédigé la question comme une grande, elle l'a posée comme une grande, et je vais même vous surprendre, je l'ai découvert quand j'ai fait le replay du Conseil Municipal. Je tenais à le préciser, et je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup, c'est une explication de vote, certainement, mais vous ne l'avez pas donnée. Je vois que Monsieur CUADRADO demande la parole. »

Mr CUADRADO : « Monsieur le Maire, simplement pour vous dire que je ne participerai pas au vote puisque j'étais également absent. »

Mme SULPIS : « Pour la même raison, j'étais aussi absente, donc je ne prendrai pas part au vote. »

Mr le Maire : « Parfait. Ce sera indiqué au procès-verbal de cette séance. Merci beaucoup. Nous pouvons passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?. Il en est ainsi décidé. Je vous remercie. Je vais laisser la parole au secrétaire de séance, il souhaitait s'exprimer sur notre assemblée. »

Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 21 novembre 2022 à la majorité par 20 voix pour, 10 abstentions et 3 ne prennent pas part au vote.

La parole est à Monsieur REDON

Mr REDON : « Un petit rappel du règlement intérieur. Article 33, question d'actualité, il est instauré à chaque séance du Conseil Municipal, à l'exception des séances exceptionnelles, et après épuisement de l'ordre du jour, un temps pour les questions d'actualité sur les sujets intéressants strictement la Commune. Les questions d'actualité ne donnent lieu ni à débat, ni à vote, mais à une réponse du Maire ou de l'élu désigné par lui. Le Maire inscrira ce temps réservé dans le déroulement de la séance du Conseil Municipal, et les questions d'actualité, à raison de trois maximum par groupe, devront être adressées par écrit au Maire au plus tard vingt-quatre heures avant la séance. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur REDON, de ce rappel qui est important. Nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour. Le point n° 1 de l'ordre du jour, Michel BARRIÈRE. »

1.1 - Décision Modificative de budget

Mr BARRIÈRE : « Lors de la réunion du Conseil Municipal le 21 novembre 2023, nous avions voté une décision modificative n° 1. Ensuite, nous venons d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal, les choses sont tout à fait claires, et après le vote de cette décision modificative, les dépenses et recettes de fonctionnement étaient équilibrées à 26 825 942,14 euros. Maintenant, nous avons une décision modificative n° 2 qui vient compléter le travail de mise au point que nous avions à faire. Je rappelle une chose, ce qui avait été dit, c'est très judicieux, c'est que le principe d'une décision modificative consiste à mettre les montants dans les bonnes cases. C'est donc ce que nous faisons ce soir, sur le fonctionnement uniquement, c'est un peu plus compliqué dans la mesure où il y a un peu plus d'écritures, mais ce n'est pas extrêmement difficile. Dans un premier temps, nous avons une modification qui porte sur 1,3 million d'euros, et les crédits nécessaires à cette opération proviennent d'une part du chapitre 22 sur les dépenses imprévues, pour 900 000 euros, et sur le chapitre 12, sur les dépenses de personnel, pour 400 000 euros. »

Mr le Maire : « Nous avons 1,3 million. Nous en prenons une partie sur les dépenses imprévues, et une partie sur les dépenses de personnel, puisque nous n'avons pas dépensé une grande partie, il nous reste beaucoup sur la partie Personnel. »

Mr BARRIÈRE : « Tout à fait. Maintenant, nous allons voir comment nous employons ces 1,3 million d'euros. D'abord, il y a 800 000 pour les bâtiments publics, contre 615 221, il y a 200 000 pour l'énergie, électricité, le compte 60-612, il y a 100 000 pour les frais de nettoyage des locaux, compte 62-83, et enfin, il y a 200 000 pour un compte 611, qui doit être des contrats de prestation de services. Nous avons, d'une part, dégagé 1,3 million d'euros, et nous les avons affectés, les dépenses et recettes sont équilibrées, et à la fin, la section fonctionnement reste toujours à 26 825 942,14 euros. C'est donc équilibré. »

Mr le Maire : « Merci pour cette explication, Monsieur BARRIÈRE. Je vous propose de prendre toutes les questions, et je répondrai, ou un élu répondra, à toutes les questions, et nous n'y reviendrons pas, la méthode est la meilleure, cela permet à toutes et à tous de bien comprendre les questionnements des uns ou des autres. Y a-t-il des questions pour cette première délibération ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Merci, Monsieur le Maire. Je voulais refaire la remarque que j'avais faite en commission sur le fait qu'on prend des recettes sur les dépenses de personnel qui en théorie sont parfaitement prévisibles, c'est donc un peu... J'ai eu un élément d'explication, mais je vous permets de le redonner. Le deuxième, je voulais savoir ce qu'étaient les 800 000 euros de dépenses de fonctionnement en bâtiment public ? »

Mr PEREIRA : « Vous disiez que c'est la meilleure des façons, c'est la vôtre, je trouve que ce n'est pas la meilleure des façons pour l'échange et le débat sur le sujet, mais j'entends que ce soit vous qui décidiez ce soir. »

Mr le Maire : « Comme à chaque fois. »

Mr PEREIRA : « C'était pour la boutade. Je rejoins les remarques de mon collègue, Monsieur SALLE. Je voulais savoir, et je m'en excuse, parce que je ne pouvais pas être présent à cette commission, je vous remercie d'avoir tenu compte de mes demandes, à savoir faire un compte-rendu qui est très utile, je voulais savoir, et c'est peut-être un élément que vous avez déjà donné, en quoi consiste les 200 000 euros de contrat de prestations de service, quelles prestations particulièrement. »

Mr CUADRADO : « C'était à peu près la même question. Je m'interroge sur ces 200 000 euros de prestations de service. Est-ce que ce ne serait pas tout simplement la communication qui est externalisée ? Communication qui ne fonctionne pas très bien, Monsieur le Maire, parce que nous découvrons sur les réseaux sociaux le jour même, les Raincéens, je n'entends pas les élus, puisque les élus d'opposition ne sont jamais invités à une quelconque manifestation organisée par la Ville, mais ce n'est pas grave, c'est malheureusement le respect républicain qui est oublié dans cette commune, simplement vous dire que nous découvrons le jour même, les Raincéens ont découvert le jour même les illuminations de la Ville du Raincy sur les réseaux sociaux. C'est un petit peu dommage, en sachant que les publications dans le journal municipal sont tardives, parfois inexistantes, donc la communication dans cette Ville est très problématique. Est-ce que ces 200 000 euros, c'est de la prestation de service pour améliorer la communication ? Auquel cas, vous savez ce que nous en pensons, peut-être qu'il faudrait la réinternatio... »

Mr le Maire : « La réinternationaliser ? ou la réinternaliser ? »

Mr CUADRADO : « La remettre en interne, ce serait mieux. »

Mr le Maire : « Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vais répondre à toutes les questions et le débat sera clos. Monsieur SALLE, vous avez posé la question en commission sur le côté prévisible du budget RH. Je l'ai dit à chaque fois, nous prévoyons toujours un budget RH suffisamment large, et notamment, en particulier avec l'objectif d'embaucher des cadres. Nous l'avons fait, pour une partie, et puis il est clair que sur certains, nous n'avons pas pu embaucher ces cadres, parce que la qualité de ceux qui se présentaient ne correspondait pas à ce que nous souhaitions. Nous prenons donc le temps nécessaire pour trouver les cadres qui vont nous permettre d'assurer la meilleure prestation, en tout cas le meilleur service, pour les habitants. Mais que ce soit dans une entreprise ou dans une collectivité, il est plutôt de bonne gestion, peut-être une gestion de bon père de famille, que de prévoir un peu large sur ce genre de choses, et d'avoir un reste à la fin de l'année, plutôt que d'être extrêmement juste. Vous avez noté que le gouvernement avait à plusieurs reprises, sur certains secteurs, proposé, quand je dis proposé, voté, fait voter par le législateur, donc l'Assemblée nationale et le Sénat, différentes mesures que nous avons appliquées, et nous allons en appliquer une autre encore à travers une délibération, pour faire que le personnel puisse avoir un abondement supplémentaire. Ces éléments n'étaient pas prévisibles. Ils sont pris en charge, et malgré cela, cela permet de réajuster. Un budget, qu'est-ce que c'est ? Vous le savez bien, Monsieur SALLE, ce serait peut-être une injure que je vous ferais, et ce n'est pas ma volonté, mais le budget, nous prévoyons les choses, et il y a certaines choses qui ne se font pas, et nous réajustons, c'est la raison pour laquelle nous avons la possibilité d'organiser à la fois une, puis deux décisions modificatives, et c'est ce que nous faisons. Ça, c'est sur la partie prévisible des ressources humaines. Sur la partie des bâtiments, je dois avouer que plusieurs éléments sont venus obérer notre budget, en particulier dans nos écoles. Je comprends que certains d'entre vous disent que rien n'est fait dans les écoles, mais tout ne se voit pas. Lorsque j'ai vu exploser les budgets d'intervention, en particulier sur les questions d'assainissement, et Madame CORDONNIER qui est là le sait bien, parce que nous avons eu des remarques vives de la part, non pas des enfants, mais des parents et du monde enseignant, qui nous ont obligés, mais ce n'est pas les remarques, c'est le fait des constats que nous avons pu opérer, faire des interventions extrêmement nombreuses, qui nous ont coûté 40, 50 000 euros pour certains établissements, sur les questions d'assainissement. Les enfants ne sont plus ceux qui étaient auparavant, je vous ferai grâce des photos qui ont été prises par les services techniques, et mes déplacements dans chacune des écoles, montrent quand même des éléments extrêmement importants. J'ai pris la décision de refaire une partie des réseaux, et en particulier pour ceux qui sont parents d'élève sur l'école La Fontaine. Nous avons aujourd'hui fait la moitié des toilettes, en tout cas, des conduites des toilettes extérieures de l'école élémentaire La Fontaine, et l'autre moitié va être réalisée pendant les vacances. Cela fait partie des réajustements qui sont importants. Nous avons aussi réalisé plusieurs interventions concernant les économies d'énergie, ce que nous avions prévu, mais nous avons dépassé ce que nous avions prévu, car vous le savez bien, quand des devis interviennent, il y a de nouveaux éléments qui peuvent intervenir et qui font que. C'est pour les questions de Monsieur SALLE. La question de Monsieur PEREIRA sur les prestations de service, sur les 200 000 euros. Mr PEREIRA, vous avez voté, non, je crois que vous ne l'avez pas voté d'ailleurs, une délibération précédente qui visait à pouvoir trouver un accord avec la société EGS, qui gère les marchés de la Ville. Compte tenu de ces éléments, et une certaine erreur administrative que j'assume complètement en tant que maire, il fallait pouvoir régler cette entreprise EGS au regard de la délibération concernant les marchés forains de la Ville, et donc ce montant n'est pas pour la communication, mais pour les marchés forains.

Ensuite, la question de Monsieur CUADRADO sur l'internationalisation de certains services, non, nous n'irons pas chercher en Russie des prestataires, même si c'est votre souhait. Nous n'irons même pas forcément en Europe, nous souhaitons faire travailler les entreprises françaises, mais vous le savez, le jeu de la concurrence fait que, et donc notre volonté est de faire que nous puissions informer au mieux les Raincéens, et c'est peut-être la raison pour laquelle au moment où, de concert avec les élus qui étaient présents, il n'y a pas eu que des élus de la majorité, mais il y a eu 500 personnes devant l'Hôtel de Ville pour participer à cette illumination. Je pense que le fait que 500 personnes se soient déplacées vendredi dernier pour émerveiller les enfants, les parents et d'autres fait que la communication a dû être la bonne. Vous n'avez pas la parole. »

Mr CUADRADO : « Cessez de mentir, il n'y avait pas 500 personnes. Nous étions présents. »

Mr le Maire : « Nous passons au vote. Si Monsieur CUADRADO souhaite hurler qu'il le fasse ailleurs. »

Mr CUADRADO : « Vous ne me donnez pas le micro. »

Mr le Maire : « Vous n'aurez pas le micro, nous allons passer à la décision modificative du budget. Quand vous n'êtes pas là, c'est plus tranquille et nous pouvons débattre. Le point 1.1 est à passer au vote (...) On ne vous coupe pas le micro, Monsieur. Le secrétaire l'a indiqué, je ne vous réponds pas. Décision modificative... »

Inaudible.

Mr le Maire : « Suspension de séance. »

Mr le Maire : « Nous reprenons la séance. Nous étions à la décision modificative du budget, le point 1.1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas de NPPV. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 20 voix pour, 1 contre et 12 abstentions, a décidé de :

ARTICLE 1 : APPROUVER les mouvements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes au Budget 2023 de la façon suivante :

Sur la section de fonctionnement

CHAPITRE	Article	Intitulé des articles ou chapitres	crédit avant la décision	crédits modifiés lors de la décision	crédit après la décision
22		Dépenses imprévues	1 000 000,00 €	- 900 000,00 €	100 000,00 €
12		Dépense de personnel	7 976 871,00 €	- 400 000,00 €	7 576 871,00 €
Articles modifiés	64111	Rémunération principale	3 474 405,00 €	- 300 000,00 €	3 174 405,00 €
	6218	Autre personnel extérieur	432 013,00 €	- 100 000,00 €	332 013,00 €
11		Achats et charges externes	11 254 070,00 €	1 300 000,00 €	12 554 070,00 €
Articles modifiés	615221	Bâtiments publics	90 000,00 €	800 000,00 €	890 000,00 €
	60612	Energie - Electricité	817 500 €	200 000,00 €	1 017 500,00 €
	6283	Frais de nettoyage des locaux	731 412,00 €	100 000,00 €	831 412,00 €
	611	Contrats de prestations de services	2 570 867,00 €	200 000,00 €	2 770 867,00 €

ARTICLE 2 : AUTORISER le Maire à signer les actes budgétaires s'y afférents

ARTICLE 3 : DIRE que ces dépenses seront inscrites au Budget 2023

1.2 - Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Mr BARRIÈRE : « Notre Conseil Municipal, tous ceux qui sont autour de cette table, a été installé en juillet 2020, et depuis c'est la quatrième fois que nous allons avoir à mettre en place la procédure qui permet de faire face aux dépenses de fonctionnement alors que nous n'avons pas encore voté le budget primitif. C'est donc, je dirais, un mécanisme que tout le monde connaît bien, et je vais le reprendre relativement rapidement. Tant que le budget primitif n'est pas voté, nous pouvons mobiliser des crédits à hauteur de 25 % de ce qu'ils étaient dans les chapitres correspondants au cours de l'exercice précédent. Dans le cas présent, nous examinons la situation qui était celle du budget primitif 2023, nous en prenons le quart comme autorisation de dépenses, c'est une limite maximale, en matière de dépenses de fonctionnement.

Nous avions trois chapitres : les immobilisations incorporelles qui étaient de 740 000 euros au budget primitif 2023, qui nous donne une autorisation plafonnée à 185 000 euros, au chapitre 21, les immobilisations corporelles qui étaient, elles, à 5 755 930 euros, le quart représente 1 438 982,50 euros, et enfin, le chapitre 23, celui des immobilisations en cours, qui était de 6,5 millions d'euros, le quart fait 1,625 million d'euros. Le total qui porte sur 12 995 930 euros, le quart représente 3 248 982,50 euros. C'est donc la limite que nous allons avoir pour faire face à ces dépenses d'investissement. Il y a un autre aspect, le 20 juillet 2021, nous avons voté le règlement des autorisations de programme et des crédits de paiement. À présent, ces montants sont repris à 100 % sur les opérations en question, donc, en l'occurrence, nous avons la construction du pôle culturel, et nous reprenons le crédit de paiement qui était indiqué sur 2023, c'est-à-dire 6 520 millions d'euros. »

Mr le Maire : « Les chiffres s'expliquent d'eux-mêmes. »

Mr BARRIÈRE : « Si les chiffres sont nouveaux, en réalité, le mécanisme vous est familier. C'est la quatrième fois que nous le faisons. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur BARRIÈRE, pour cette explication concernant l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Nous le faisons chaque année, nous avons un sujet spécifique avec les crédits de paiement concernant le pôle culturel, mais pour l'ensemble des investissements, tous les investissements que nous pourrons faire avant le vote du budget pourront se réaliser sur la base de la délibération qui vous est proposée. Il faut simplement ne pas arrêter la Ville dans son fonctionnement, quand je dis dans son fonctionnement, dans son investissement. Avez-vous des questions ? »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Vous venez de le dire, pour la quatrième fois, nous sommes soumis à ce type de délibération. Ce n'est pas la première fois que cette délibération concerne toujours et encore le pôle culturel. Là, c'est 6,5 millions. J'aimerais que vous nous rappeliez où nous en sommes sur le pôle culturel, puisque nous sommes passés de 10 à 24 millions d'euros sur ce projet, qu'aujourd'hui nous avons de grosses problématiques de circulation à cause de ce projet qui n'en finit pas, notamment Boulevard du Midi, sans compter tous les autres, d'ailleurs, qu'il y a sur ce même axe, donc un budget qui explose, des problèmes de circulation, et un calendrier dont nous ne voyons pas la fin, Monsieur le Maire. Il symbolise, il cristallise beaucoup de frustrations de la part des Raincéens, notamment dans ce secteur, et pas seulement, au-delà de la dépense publique qui est mal gérée, c'est aussi de grosses problématiques de circulation qui impactent l'ensemble de la Ville. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. D'autres questions ? Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Juste une brève question pour recontextualiser, parfois j'ai besoin qu'on m'aide un petit peu. La question du pôle culturel qui est évoquée dans cette délibération, c'est bien le pôle culturel qui a été fermé en 2017, ouverture annoncée en 2019, puis en 2021, puis 2023 ? sera-t-il prêt pour fin 2024, ce sur quoi vous vous êtes engagé ? Est-ce que vous pouvez me confirmer que

le coût est bien passé de 10 à 24 millions d'euros ? Devons-nous encore nous attendre à ce que le coût augmente ? Allons-nous devoir emprunter pour financer ce pôle culturel, auquel cas, à des taux nettement plus élevés que ce à quoi nous aurions pu emprunter en 2017 ? Je vous remercie Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Je rejoins une partie des questions. Je voulais savoir effectivement si on avait mesuré cet écart de coût final pour ce pôle culturel. Il y a eu les procédures judiciaires, il y a l'évolution du coût des matériaux, nous allons, comme l'a rappelé Monsieur RONDEPIERRE faire des emprunts à des taux beaucoup plus importants. Est-ce que vous avez mesuré l'intégralité de ces coûts ? Pouvez-vous les partager au Conseil ? Monsieur BARRIÈRE rappelait que cela faisait bientôt trois ans que nous étions élus, depuis trois ans, nous devons faire un point sur ce pôle culturel et faire un point sur à quoi il ressemblera, et à quel budget, d'avoir un peu d'information sur le sujet, cela n'a toujours pas été fait. Je relance donc cette proposition pour que nous puissions avoir une vision plus claire de ce projet au pôle culturel. Merci. »

Mr SALLE : « En fait, c'est plus une explication de vote. Certes, nous sommes très demandeurs d'une communication sur le centre culturel, mais en l'occurrence, il s'agit d'une décision technique, puisque le budget primitif n'est pas voté, et c'est pour pouvoir continuer l'investissement, donc nous voterons cette décision. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions sur la délibération ? Il n'y en a pas d'autres. C'est une délibération que toutes les villes prennent. Évidemment, les budgets sont très différents, en particulier les budgets d'investissement, puisque cela concerne les budgets d'investissement. Je le rappelle, Monsieur BARRIÈRE, je m'en excuse, mais je vais reprendre ce qu'a dit Monsieur BARRIÈRE très clairement, très simplement : c'est une délibération qui permet à la Ville de pouvoir continuer à investir jusqu'au vote du budget 2024. Si le vote du budget avait lieu fin mars, par exemple, janvier, février, mars, nous pourrions construire les investissements à hauteur de 3 248 982,50 euros. Et il y a une organisation particulière, les APCP, autorisations de programme, crédits de paiement. Il y a des crédits de paiement spécifiques pour le pôle culturel qui n'ont pas été consommés, et que l'on reporte sur l'année d'après. C'est tout. Vous nous posez des questions qui en fait sont toujours les mêmes, qui veulent absolument asséner les mêmes choses et qui sont la plupart du temps erronées. C'est-à-dire que vous fonctionnez sur des chiffres, cela vous fait plaisir, il paraît... Certains me disent que c'est de la politique, la politique, c'est de dire les choses, ce n'est pas de dire ce qui n'est pas. Donc ce qui est aujourd'hui, c'est de voter cet engagement des dépenses d'investissement pour pouvoir permettre en janvier, février, mars, si nous votons le budget fin mars, de pouvoir poursuivre à engager des investissements, et spécifiquement, puisque quand nous sommes en crédits de paiement, il faut ajouter à cette délibération les montants qui n'ont pas été engagés et qui peuvent l'être par transfert sur l'année d'après, soit en 2024. Je suis très étonné parce que vous voyez pôle culturel, vous posez des questions sur le pôle culturel, mais ce n'est pas l'objet de cette délibération. Je suis vraiment désolé, vous êtes, ne le prenez pas mal, ne vous mettez pas à éructer, vous êtes hors sujet. Mais je vais quand même répondre à une partie des éléments qui font que le pôle culturel poursuit sa construction, et ceux qui habitent autour le savent bien, il y a trente ouvriers tous les jours sur place, sur des corps de bâtiment très différents, plutôt concentrés sur le gros œuvre, et ce qui va faire que la dernière réunion que nous avons eue avec l'adjoint au maire en charge du pôle culturel, et avec la partie technique, avec l'architecte, avec le gros œuvre, avec le sous-œuvre, etc., nous a indiqué une date que je ne vous donnerai pas parce que c'est une date qui me paraissait impossible, puisque c'était très largement avant la fin de l'année 2024. C'est moi qui leur ai dit : « On ne va pas promettre octobre 2024, on continue à rester sur le 31 décembre 2024. » Le planning est tenu, et tout ce qui concerne les montants, nous nous sommes engagés à vous faire une commission sur le sujet. Je m'étais presque engagé à faire une visite, mais compte tenu des comportements que vous avez, les visites ne se feront que si vous êtes respectueux de l'engagement républicain des uns ou des autres, mais il faut être respectueux, et c'est cela le sujet. Sur cette délibération, j'ai répondu. Il serait opportun de

respecter la règle de ce Conseil Municipal, j'ai répondu à l'ensemble des éléments qui sont vos questions, sur la circulation, c'est un sujet, l'impact des travaux sur les voisins, l'impact des travaux sur l'ensemble, le 5-7 Boulevard du Midi, sur l'ensemble des bâtiments qui sont du côté pair, mais aussi le bâtiment, la maison qui est juste au-dessus, le bâtiment qui est immédiatement au-dessus, l'ensemble des pavillons qui sont situés sur la ligne Nicolas Carnot et bien d'autres, et nous les rencontrons régulièrement. Je dois dire que le travail est immense, et je suis très fier de ce qu'a fait l'équipe sur ce sujet. Mes réponses sur ces sujets, j'ai bien enregistré ce qu'a indiqué Monsieur SALLE, et nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je n'appelle pas « ne participe pas au vote » parce qu'il me semble que l'ensemble des élus présents ont participé à ce vote par leur expression. Je vous en remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 22 voix pour et 11 abstentions, a décidé de :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2023.

ARTICLE 2 : PRENDRE ACTE des crédits de paiement 2023 prévus par la délibération d'ouverture des autorisations de programmes tels que ci-dessous :

CP 2023	
Construction du Pôle culturel	6 500 000 €

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 sur les chapitres budgétaires identifiés.

1.3 - Achat d'une propriété située au 5, allée Nicolas Carnot

Mr le Maire : « C'est un point important, pour lequel nous avons très largement, non pas débattu, mais il y a eu un échange de courtoisie, de demande d'informations pendant la Commission de la vie municipale, parce que je pense que c'est un élément qui va concourir à faire avancer notre Ville, le choix politique que nous avons fait est que le futur du conservatoire, là où il est, sur la ligne Nicolas Carnot, soit, en tout cas c'est notre souhait, un centre de formation pour apprentis en restauration. Il fallait adjoindre à ces classes futures du centre de formation pour apprentis un élément qui est important, c'est l'espace de restauration, parce que les apprentis doivent aussi exercer leur œuvre lorsqu'ils sont cuisiniers, lorsqu'ils sont serveurs, lorsqu'ils sont sommeliers et lorsqu'ils sont cuisiniers spécialistes de la pâtisserie, cuisiniers spécialistes des sauces, et ainsi de suite, donc le travail a été fait avec la Chambre des métiers. J'aurais souhaité avancer plus vite, je ne vous le cache pas, sur ce dossier, mais aujourd'hui je pense qu'il est à peu près mûr pour que nous puissions aller jusqu'au bout. Nous avons eu plusieurs hypothèses, pendant plusieurs années, et aujourd'hui nous sommes presque à la croisée des chemins pour trouver une solution finale. J'espère que cette solution aboutira, parce que nous serons liés à des acteurs, nous le sommes déjà par la Chambre des métiers et de l'artisanat, avec cette Chambre nous avons énormément de contacts pour que ce dossier avance. Un autre dossier est en phase d'avancement, mais il n'engagera pas les fonds de la Ville, je vous en parlerai évidemment ultérieurement si vous souhaitez venir dans des commissions concernant ce sujet. L'historique de la parcelle qui est concernée par la maison du 5, Allée Nicolas Carnot et que l'établissement public foncier d'Île-de-France avait fait valoir son droit d'achat, il a été réalisé en 2017, le propriétaire d'ailleurs n'avait pas souhaité au prix de

l'EPFIF, il y avait eu une procédure d'engagée à l'époque. L'EPFIF est devenu propriétaire de cette parcelle qui est composée de trois lots.

Ainsi l'EPFIF a proposé à trois reprises de construire des logements aidés, que vous appelez tous, certains, des logements sociaux, et je n'ai pas pu donner de permis de construire parce que l'assemblage entre des logements sociaux et la maison ne correspondait pas à ce qui était souhaité pour la Ville, et l'abattage d'un grand nombre d'arbres, de hautes tiges, ne correspondait pas non plus à ce qui était souhaité par la Ville. Nous sommes donc à la croisée des chemins, et la proposition qui est faite au Conseil Municipal, c'est que la Ville achète cette propriété du 5, allée Nicolas Carnot, sur la base de la valeur achetée par l'EPFIF en 2017, et avec l'addition de quelques frais qui ont été engagés par l'EPFIF. Notre signature du Conseil Municipal, en tout cas que j'avais réalisé à l'époque, fait que nous sommes engagés par l'EPFIF, c'est la raison pour laquelle, je précède quelques questions, il n'y a pas de réalisation d'estimation de France Domaines, puisque si nous voulons acheter, nous sommes dans l'obligation d'acheter au prix qui est proposé par l'EPFIF. L'EPFIF n'est pas un établissement qui va gagner de l'argent sur le dos des collectivités, puisque c'est un établissement qui aide les collectivités à faire, et en particulier, soutenu en cela, par le Conseil régional d'Île-de-France et sa présidente. Aussi, il vous est proposé d'acheter cette maison qui est un élément de portage pour qu'à terme, nous l'espérons d'ici une année, mais ce n'est pas la vie des affaires, mais c'est la vie des administrations, qui fait que nous espérons que d'ici un an nous serons en mesure de pouvoir revendre cette propriété, ainsi que le conservatoire, pour en faire un centre de formation pour apprentis. J'ai négocié avec l'EPFIF des conditions pour que nous puissions avoir une partie de la vente pour 2023, donc sur cette année, à hauteur de 20 %, 40 % en 2024 et 40 % en 2025. Si vous trouvez d'autres éléments aussi compétitifs ailleurs, n'hésitez pas à nous le faire savoir, mais il est clair que c'est un élément qui va permettre de concourir, donc nous sommes sur un portage d'un élément important et qui au regard du budget de la Ville, en particulier 2023, ne dépassera pas, me semble-t-il, les 290 000 euros sur 2023. Dès lors que le Conseil Municipal, si vous l'acceptez, aura voté cette délibération, que le contrôle de légalité aura validé cette délibération, nous procéderons chez le notaire à l'achat auprès de l'EPFIF de cette propriété, qui, je le crois, fait environ 1 850 m², et qui est une propriété exceptionnelle au Raincy. Je pense avoir expliqué au mieux, le résultat d'une réflexion depuis 2014, et évidemment, l'ensemble de cette action est lié par tiroirs à d'autres opérations, et en particulier à la finalisation du pôle culturel. Et donc le pôle culturel étant finalisé fin 2024, nous espérons que d'ici un an, nous aurons la possibilité de porter sur les fonts baptismaux ce projet qui verra la mise en œuvre d'un centre de formation pour apprentis, mais aussi, et surtout un restaurant d'apprentissage qui permettra de renchérir, je pense, l'offre, pas seulement de restauration, mais aussi l'ensemble de l'offre de la Ville. Je pense avoir été suffisamment complet, mais je m'aperçois que Monsieur PEREIRA a demandé la parole, donc je vais lui laisser immédiatement. À vous, Monsieur. »

Mr PEREIRA : « Merci beaucoup. Je vais essayer de reprendre un peu quelques éléments que vous avez déjà donnés en début de Conseil municipal. Je suis désolé de poser souvent les mêmes questions, mais en même temps, vous répondez rarement à mes questions, donc c'est peut-être pour cela que j'insiste, pour avoir des réponses. Pour revenir sur cette délibération, je trouve cela assez amusant puisqu'au dernier Conseil Municipal, vous nous avez expliqué qu'il fallait vendre des biens, car cela prenait des charges de gestion qui étaient lourdes pour la Ville. Aujourd'hui, vous nous expliquez qu'il faut les acheter. Ce qui est encore plus génial, c'est qu'on explique que le marché de l'immobilier chute, mais on achète au prix de 2017. Je trouve que le projet est intéressant, le projet que vous présentez, même si j'aurais aimé qu'on en parle en commission, parce qu'en trois ans, nous avions largement l'occasion d'en parler en amont, et j'aurais pu vous apporter peut-être des réflexions complémentaires et des idées novatrices pour cette partie-là. Bref, je suis assez dubitatif sur cette partie, je pense que c'est normal qu'ils vous fassent des conditions financières intéressantes, l'EPFIF, parce qu'ils sont certains de ne pas être capables de revendre aujourd'hui un bien qu'ils ont acheté en 2017 au même prix. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. D'autres questions ? Pas d'autres questions. Je vais répondre à Monsieur PEREIRA. Ensuite, nous passerons au vote. Il n'y a pas d'autres questions. Je réponds à Monsieur PEREIRA qui est le seul interlocuteur, pardon, qui est le seul intervenant, excusez-moi.

Monsieur PEREIRA, je réponds à vos interrogations. Je ne vais pas répondre sur la forme, parce qu'il y avait la Commission, mais vous m'avez envoyé un message en me disant que vous étiez en retard, que vous étiez désolé, et je vous ai excusé en Commission de la vie municipale, Monsieur SALLE d'ailleurs était témoin, et d'autres de la majorité. Entre la Commission de la vie municipale et le Conseil Municipal, il s'est passé plusieurs jours. Vous auriez pu m'appeler, me dire : « J'ai des propositions à vous faire pour amender, pour proposer. J'ai une connaissance du sujet de la restauration et en particulier des centres de formation pour apprentis qui sont des sujets extrêmement, pour vous, intéressants. » Vous m'avez indiqué que ce dossier était intéressant, donc j'aurais eu plaisir à ce que vous veniez enrichir ce dossier. Vous me parlez de sujets, encore une fois, j'espère... Des fois, je regarde la majorité, je me dis : « Je suis le seul à ne pas comprendre. » Vous me parlez de sujets qui étaient des ventes de biens qui ne servent plus la Ville. Nous vendons les biens qui ne servent plus la Ville, en l'occurrence un appartement que j'ai pu décrire, une petite maison et une maison un peu plus importante, la Villa Thiers et Allée des Bosquets. C'est un élément. Nous n'en avons plus besoin, donc nous vendons, et nous ne pouvons pas en faire une Maison des jeunes, ou autre chose, tel que vous l'avez souligné proposé, parce que ce sont des espaces extrêmement réduits. Par ailleurs, il y a cette opportunité qui a été un peu créée au fur et à mesure du temps, parce qu'il y a une planification des choses qui fait que nous avons la possibilité, un, de sauver cette maison, parce qu'il fallait la sauver des promoteurs, et deux éviter, peut-être, qu'il puisse y avoir des constructions disgracieuses sur ce terrain, qui est important, en cœur d'îlot, et pour lequel il y a des arbres remarquables. Donc cette opportunité, qui n'est pas créée par la Chambre des métiers, mais c'est une idée qui date de 2014, et sur laquelle nous avons pu nous exprimer, mais qui n'avait pas été reprise par les uns ou par les autres. Les choses se font petit à petit, il faut donc mettre de côté ce que nous vendons, qui n'a aucun rapport avec ce sujet qui est un portage pour la Ville. Nous n'allons pas en faire une maison de luxe ou je ne sais quoi. Nous avons un projet, et encore une fois, à la fois le Président de la Chambre des métiers, l'artisanat, le directeur de la Chambre des métiers, les responsables de la Chambre des métiers d'Île-de-France, ils étaient six autour de la table l'autre jour pour pouvoir apporter les éléments qui confèrent à l'étude, qui déterminent comment le montage de cette opération sera fait, parce qu'inutile de vous dire qu'il faut avoir des investisseurs, et que ces investisseurs doivent pouvoir porter financièrement l'achat en particulier des propriétés municipales. Pour nous, l'objectif est que ce soit une opération blanche, à minima, pour cette maison du 5, allée Nicolas Carnot, et que l'on puisse donner un avenir à ce qui était il y a très longtemps la Sécurité sociale de la Ville, et ce qui est depuis longtemps le conservatoire de la Ville du Raincy. Donc j'espère avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations. Encore une fois, je vous l'ai dit, vous m'appelez, on se voit. Si vous avez des réflexions complémentaires, et si d'autres éléments de votre part permettent de faire que nous puissions orienter les choses, nous le ferons, autant que de besoin. Je vous précise encore une fois que nous avons demandé, les services et moi-même, à ce que nous puissions avoir également, si cela était possible, nous n'avons pas pour l'instant de réponse, un portage par un chef étoilé. Il n'y a pas aujourd'hui de chef étoilé qui dise : « Je veux absolument venir au Raincy. » Certains disent : « On serait intéressé par Le Raincy, regardons de plus près et essayons de cheminer ensemble un petit moment pour voir si nous pourrions porter un centre de formation pour apprentis en restauration qui permettrait à la fois de donner du boulot à des jeunes et de porter une partie de l'excellence de la Ville, tout en préservant une très belle maison du Raincy. » Donc voilà la réponse que je voulais apporter, en essayant d'être le plus complet, à votre interrogation. La réponse ayant été donnée, je vais passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je n'ai pas besoin de demander qui ne participe pas au vote, il me semble que toute l'assemblée s'est exprimée. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 20 voix pour et 13 abstentions, a décidé de :

ARTICLE 1 : APPROUVER le rachat par la Ville à l'EPFIF de la propriété située 5 allée Nicolas Carnot au titre de la convention d'intervention foncière signée le 18 mai 2015 et plus particulièrement dans les conditions de l'article 6.2 au montant d'un million quatre cent cinquante mille (1 450 000) euros

ARTICLE 2 : APPROUVER l'échéancier de paiement tel que dans cette délibération

ARTICLE 3 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat

ARTICLE 4 : DIRE que les crédits budgétaires sont inscrits pour 20 % du montant total (soit 290 000 euros) au budget 2023

1.4 - Convention portant indemnisation au titre de l'imprévision

Mr le Maire : « Madame CORDONNIER va rapporter cette délibération, sujet qui a été évoqué en Commission de la vie municipale, et qui, je vous le rappelle, avait été évoqué, ce n'était pas l'antépénultième Conseil Municipal, mais peut-être encore plus avant, et j'avais retiré cette délibération parce que j'avais estimé que l'assemblée n'avait pas été suffisamment éclairée, et le dossier n'avait pas été suffisamment étudié. Nous l'avons donc retiré. J'ai demandé à la nouvelle administration de retravailler, et ce travail a été fait. J'ai plaisir à donner la parole à Madame CORDONNIER. »

Mme CORDONNIER : « Merci, Monsieur le Maire. Avant de commencer, vous avez dû recevoir à votre place un document, il y a trois documents qui sont dans le dossier initial, il y a la circulaire de dérogation au principe des marchés publics du mois de mars 2022, il y a le projet de convention et la note sur le déséquilibre financier qu'a la société ELIOR qui est représentée par la société qui la coiffe, qui s'appelle ELRES. Nous vous avons rajouté la dernière circulaire de dérogation, celle de Madame BORNE, parce qu'en fait, les négociations qui ont eu lieu se sont passées, elles ont débuté sous la circulaire de Monsieur CASTEX, et elles se sont terminées sous la circulaire de Madame BORNE, c'est pour cela que vous aviez ces éléments à votre place. Cette délibération porte sur l'indemnisation de la société ELRES qui représente en fait ELIOR, au titre de l'imprévision, c'est un terme juridique que je ne connaissais pas, je l'ai découvert lors du travail sur cette délibération. La société ELRES est donc liée à la Ville par une délégation de service public qui a été renouvelée en janvier 2022, pour une durée de cinq ans, concernant les repas dans les restaurants scolaires et dans les centres de loisirs. Elle sollicite une indemnisation du fait de l'augmentation de la nourriture, des frais de transport, etc. Nous sommes en liaison froide, donc les repas arrivent des cuisines centrales, il y a des frais de transport. Il y a eu une discussion, parce que c'est vrai que la société ELIOR avait fait un calcul avec toutes les augmentations, et elle demandait une somme bien supérieure à laquelle nous sommes arrivées. La Ville a estimé le montant de l'imprécision, après négociation, à 88 296,66 euros, soit 6,5 % du chiffre d'affaires du marché, qui était de 1,338 million, ce qui correspond aussi à 17 % de la seule part du coût des matières premières consommables et de l'énergie. Ce résultat définitif, où les deux parties sont d'accord, est le résultat de l'analyse de l'augmentation des coûts effectuée par la Ville, et non uniquement de la proposition de la société. La société demandait un peu plus. Ladite société avait en effet de son côté pris en compte notamment l'augmentation des charges de personnel que la Ville a fait le choix de ne pas retenir, car elle correspond à une hausse normale et prévisible des coûts. La société a déjà signé la convention. Monsieur le Maire attend l'avis du Conseil pour signer la convention pour la Ville. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup, Madame CORDONNIER, parce que ce n'est pas simple. Heureusement que nous avons bien été aidés par l'administration, parce qu'au départ, Madame CORDONNIER a bien insisté, nous n'avions pas tous les éléments. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons retiré la délibération du Conseil il y a quelques mois de cela, et il fallait absolument obtenir les éléments de coûts et d'augmentation de coûts par produit. Cela nous paraissait évident. Nous les avons obtenus, à force de relance, et nous avons accepté qu'il puisse y avoir la circulaire CASTEX, la circulaire BORNE et nous avons accepté que cela puisse se mettre en place, parce que sinon il n'y avait pas de destination, nous étions obligés de relancer une délégation de service public. Sur la qualité du service rendu, nous ne sommes pas dans cette délibération, mais c'est important, pour éclairer l'assemblée, sur la qualité des repas servis, en tout cas, les retours des parents et des enfants... »

Mme CORDONNIER : « ELIOR a changé de cuisine centrale, et c'est vrai que depuis cette année, à la rentrée, nous n'avons eu que des compliments sur la qualité et la quantité qui est servie aux enfants. Nous avons une réunion de la Commission des menus dans la semaine, nous allons voir si cela perdure. Je voulais dire aussi, j'ai regardé le coût de la nourriture, depuis janvier 2022, la nourriture de base, avec l'inflation, a augmenté de 22 %. Je ne prends pas les chiffres d'ELIOR, j'ai été voir, en particulier tout ce qui est sucre, huile, beurre, laitage, etc. »

Mr le Maire : « C'est important de le dire. »

Mme CORDONNIER : « Ce que je voudrais dire aussi, c'est que dans le contrat, il y avait une augmentation qui était prévue, statutairement, mais qui est bien inférieure, elle est de 4 %. Là, nous sommes bien au-dessus. ELIOR sera obligé de continuer le contrat. »

Mr le Maire : « Dès lors que nous aurons passé ces éléments, si le Conseil Municipal l'accepte, dans sa majorité, ELIOR sera dans l'obligation de poursuivre. Si l'adjointe au maire et d'autres venaient à s'apercevoir que la qualité de service baisse, etc., nous sommes à tout moment en mesure de pouvoir remettre en question la délégation de service public, évidemment si l'ensemble des prérogatives, des uns ou des autres n'est pas respecté. Merci à Madame CORDONNIER de nous avoir expliqué par le menu cette délibération. Monsieur PEREIRA, j'espère que je vais vous donner la parole en premier. »

Mr PEREIRA : « Pour le coup, j'étais à cette Commission vie municipale quand elle avait été présentée la première fois, et je suis heureux que nous ayons réussi à obtenir les informations. Dans le compte-rendu, je n'ai pas vu qu'on en parlait, donc je suppose que cela n'a pas été évoqué. Je voulais être certain de ne pas avoir tous les éléments. Je vais essayer de refaire la réflexion qui a été la mienne à l'époque, lors de cette commission. Une telle augmentation me semble un peu facile, au regard déjà des prestations élevées, et en plus, je me permets de revenir, j'ai l'avantage ou l'inconvénient selon les points de vue d'être un papa qui a ses enfants à l'école, et ils ne partagent pas du tout votre perception de la qualité d'ELIOR et vu le nombre de messages que je reçois par semaine en tant que parent d'élève, vous répétez souvent que je suis parent élu, donc je reçois assez souvent des parents très déçus, pas plus tard que ce matin, d'ailleurs, sur la qualité de la prestation, et je vous ferai part, si vous voulez, du message juste après, qui prouvera que c'était ce matin, mais je pense qu'encore une fois, cela aurait été plus pertinent, selon moi, de refaire un appel d'offres et Madame RAOULT aurait été heureuse de l'entendre : encore une fois, a-t-on étudié une hypothèse de recentraliser la restauration en commun avec les Villes voisines, une réflexion plus globale qui pourrait rendre plus pérenne cette situation ? Encore une fois, nous sommes totalement tributaires du bon vouloir d'ELRES, une société privée, qui, désolé de le prendre comme cela, s'enrichit sur le dos des Raincéens. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur, je vais répondre à vos interrogations. Je crois que Monsieur RONDEPIERRE souhaite poser une question. Allez-y, Monsieur. »

Mr RONDEPIERRE : « Déjà, merci à Madame CORDONNIER, à la fois pour la présentation de cette délibération, mais aussi, et c'est important, et cela n'arrive pas souvent, pour le retour sur cette délégation de service public. J'imagine que la Commission des menus nous dira qui a raison entre : « est-ce que les parents sont satisfaits ou pas satisfaits ? », j'entends les remarques de mon collègue Monsieur PEREIRA, et notamment les alertes que les parents peuvent lui faire. J'aimerais bien que ce retour sur chaque délégation de service public, je me permets de faire ce petit aparté, nous puissions l'avoir pour d'autres choses, pas que des délégations de service public, mais des entreprises extérieures qui travaillent pour la Ville, je pense notamment à la communication ou le nouveau prestataire pour la petite enfance qui apparemment fait beaucoup parler. Je termine là-dessus. Nous allons voter pour cette délibération, puisque c'est important de pouvoir aider le prestataire à faire face à la situation actuelle, et il est important d'aider les entreprises de manière générale, ce qui m'amène juste à cette petite réflexion, Monsieur le Maire, c'est qu'à ma connaissance, à ce jour, il y a encore des entreprises qui réclament de l'argent de la part de la Ville, notamment une entreprise qui a effectué des missions, notamment dans

les écoles, en 2021, cette entreprise s'était mise en relation avec une autoentrepreneure qui est citée d'ailleurs dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Ce serait bien qu'on sache où en est la situation, parce que quand j'entends, et j'espère que je me trompe, que la Ville doit des ardoises pas possibles, pour le dire comme cela, à des entreprises, je suis assez inquiet. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « *Je vais le dire à mon directeur général des services, et vous verrez. Ce n'est pas lui qui va vous répondre, c'est moi qui vous répondrai. Merci beaucoup de votre question, qui est en fait une explication de vote en faveur de cette délibération. Monsieur SALLE. »*

Mr SALLE : « *Merci, Monsieur le Maire. C'est également une explication de vote. J'ai passé beaucoup de marchés publics dans ma vie, et je m'en suis expliqué en Commission, je considère qu'un bon marché, c'est un marché où personne ne perd ni le prestataire ni la Ville, mais je n'aime pas beaucoup les méthodes qui consistent à dire : « Nous avons un marché, et nous renégocions sur des bases. » Je sais bien que nous avons des bases qui viennent de la première ministre, je ne suis pas certain que cela me rassure, d'ailleurs, et je pense que de façon générale, si une entreprise n'y arrive plus, ce qui peut arriver, là, en l'occurrence, c'est justifié, on rompt le marché, on se quitte bons amis, et on refait un appel d'offres. C'est ma position de principe. Ce que j'avais dit en Commission, c'est que sur ce point précis, je ne vais pas voter contre, je vais m'abstenir, parce que je sais qu'en matière de restauration scolaire, les dés sont pipés et que le marché est complètement cartellisé, et nous allons retrouver les mêmes, donc nous perdons un peu notre temps. Je vais donc m'abstenir. En revanche, Madame RAOULT qui a dû s'entretenir avec Monsieur PEREIRA m'a demandé de voter contre ! »*

Mr le Maire : « *Très bien, au moins, c'est une explication de vote, comme chacun. Merci beaucoup. Monsieur CUADRADO. »*

Mr CUADRADO : « *Simplement pour dire, Monsieur SALLE, que si vous refaites un marché public sur cette DSP, il y a fort à parier que vous allez payer encore plus cher. Je ne suis pas sûr du tout que vous soyez gagnant dans l'histoire. Je me permettais simplement. »*

Mr le Maire : « *J'apprécie toutes les expériences, mais évitons... Monsieur CUADRADO, vouliez-vous donner une explication de vote ? Non. Chacun s'est exprimé. Y a-t-il d'autres questionnements ou d'autres explications de vote ? Non. Très bien. Il en sera ainsi décidé. Je vais répondre à chacune des interventions. L'imprévision n'existe pas avant, c'est Monsieur CASTEX, cela avait une autre formule, mais elle ne correspondait pas à l'après-Covid, donc je reprécise, en particulier à Monsieur PEREIRA, c'est que si nous sortons du marché, l'imprévision, nous la devons, et c'est cela qu'il faut comprendre.*

Nous sommes dans une nasse créée, non pas par le gouvernement, en plus, c'est vous qui me dites cela, ce n'est pas moi qui vais critiquer CASTEX, puisque vous savez que c'est un ami, mais Monsieur CASTEX, le Premier ministre, avait pris cette décision, cela a été suivi par Madame BORNE et donc ils ont mis en place ce système, mais si nous voulons casser le marché, nous devons à l'entreprise cette imprévision. Il faut payer les montants. Je réponds à ce que j'ai compris. Donc, l'objectif suite à la première saisine du Conseil Municipal a été de baisser au maximum, mais avec une négociation. La négociation, nous n'allons pas nous le cacher, l'administration l'a menée pour partie, Madame CORDONNIER est intervenue sur les dossiers, et nous avons obtenu ces chiffres, qui, regardez-le bien, par rapport à d'autres communes et nous avons parangonné, Monsieur PEREIRA, nous trouvons que nous nous en sommes plutôt bien sortis, parce qu'à un moment, nous étions presque à la cassure, et ils ont finalement baissé un peu plus, en tout cas c'était notre souhait, et nous arrivons à une augmentation de 6,5 % par rapport au chiffre d'affaires, et donc les montants sont indiqués dans la délibération. Très clairement, sur la qualité, parce que vous avez parlé de la qualité, Monsieur RONDEPIERRE a parlé de la qualité, nous, c'est ce qui nous revient. Je vais vous dire franchement, j'y vais une fois tous les quinze jours, je ne trouve pas cela terrible, je vous le dis, je ne trouve pas cela terrible, mais j'ai le goût d'un adulte, comme vous, on est tous des adultes, on a tous des goûts différents, mais des goûts d'adulte. Quand on discute avec les enfants, ils nous disent que c'est plutôt bon. Je redis ce que j'avais indiqué précédemment, lorsque nous avons relancé la délégation de service public, c'était ELIOR, auparavant, mais avant ELIOR, c'était la Sogeres, vous savez pourquoi j'avais souhaité casser le marché, parce qu'il y avait eu de par la Ville des erreurs majeures qui ont fait que nous avions du personnel municipal qui travaillait pour l'entreprise, et nous payions l'entreprise sur la totalité de son service, ce qui était quand même une aberration, mais c'était comme cela. Ensuite, c'est ELIOR qui a pris, et je ne souhaitais pas que nous puissions reprendre ELIOR parce que nous n'étions pas satisfaits d'ELIOR. Malheureusement, nous avons été dans l'obligation, non pas de reprendre le moins-disant, ils étaient les moins-disants, mais aussi les mieux-disants. Madame RAOULT est intervenue, mais vous êtes intervenu aussi, Monsieur PEREIRA, en disant : « Il faut réinternaliser. » C'est un peu cela que vous avez dit, en essayant de faire qu'il y ait une proximité et que grossièrement, mais vous êtes grossier, nous avons un cuistot pour chaque cuisine. Nous avons fait cette étude, nous allons essayer de vous la délivrer pour le mois d'avril, mais cette étude coûte cher. Si nous pouvons faire en sorte qu'il y ait des entreprises qui répondent en ayant des cuistots sur place et que nous ayons une qualité avec des produits bios... Je suis allé voir, j'ai un ami vert qui est le maire de Romainville, j'en ai profité, puisqu'il a lancé ces opérations, cela marche plutôt bien, mais lui fonctionne avec son personnel municipal, et il en rajoute, il en rajoute, il en rajoute. Je lui ai dit : « Mais cela te coûte des fortunes. » Cela fait partie de l'ambiance. Nous, nous sommes serrés sur les budgets, pour justement redonner à la population beaucoup plus de moyens, et donc cette étude, nous allons arriver au bout et nous essaierons de le faire. Si cela coûte trop cher, nous reviendrons vers vous pour vous dire combien cela coûte, quelles ont été les pistes qui ont été abordées, et comment nous pourrions faire. Mais j'ai envie de vous dire, Monsieur PEREIRA, mais nous ne sommes pas dans un débat, je ne vous demanderai pas de répondre, c'est : « Écrivez-moi en me disant : voilà la solution ». Mais décrivez-la-moi et tout ira bien. Dans ce cas, nous pouvons essayer de la caper. Caper un projet, c'est quoi ? C'est mettre les montants qui vont en face, combien cela coûte, quelles sont les recettes, et combien à la fin cela pourrait coûter à la ville. Nous sommes comme dans une entreprise. Si cela coûte un peu plus, mais que nous avons l'assurance d'avoir un cuistot local qui permet de faire des repas peut-être à la bonne franquette, mais toujours équilibrés, avec des produits bios, nous irons, bien évidemment dans ce sens. Je regarde Monsieur GERVAIS, les sportifs, nous les inviterons pour goûter, etc. Mais nous irons, cela fait partie de ces projets... Au mois d'avril, nous reviendrons vers vous avec le projet presque finalisé, et avec les montants qui sont afférents à ce projet. Encore une fois, quand des élus d'opposition s'expriment, c'était le cas de Madame RAOULT, ce n'est pas resté dans l'oreille de plusieurs sourds, en l'occurrence ceux de la majorité, dont je rappelle qu'ils n'ont pas cinq pouces, mais qu'ils n'ont qu'un pouce à chaque main.

Nous n'allons pas reprendre les vieux proverbes québécois, nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot. Je regarde Monsieur MINELLI, il me tanne aussi : « Il faut manger bio, l'équilibre des enfants, etc. » C'est cela aussi la complémentarité de la majorité municipale. Je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions. Êtes-vous pour cette délibération ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Un grand merci à Madame CORDONNIER pour ce brillant portage. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 31 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, a décidé de :

ARTICLE 1 : APPROUVER le versement d'une indemnité au titre de l'imprévision à la société ELRES de 88 296,66 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention d'indemnisation de l'état ayant affecté la Délégation de Service Public de la restauration scolaire et périscolaire.

ARTICLE 3 : DIRE que les dépenses sont inscrites au budget 2023.

2.1 - Passage à la gestion en flux des contingents de réservations des logements aidés

Mr le Maire : « Nous avons deux délibérations qui se suivent et qui concernent le sujet des contingents de réservation des logements aidés. C'est le point 2.1. Je ne sais pas si tout le monde a bien compris la délibération, mais j'ai été obligé d'affiner les éléments pour que ce soit compréhensible. Comme c'est inscrit dans le Code de la construction et de l'habitation, en contrepartie des financements et garanties d'emprunt accordés aux bailleurs pour la réalisation ou pour la réhabilitation de programmes de logements, la Ville du Raincy est titulaire de droits de réservation permettant la mise à disposition de logements nouvellement livrés, ou remis à la location, et la présentation de candidats à l'attribution de ces logements aidés. Jusqu'à présent les attributions des logements aidés s'opéraient à partir d'un stock de logements réservé en fonction de la participation financière des réservataires sur les programmes immobiliers des bailleurs, et par la signature de conventions de réservation de logements identifiés. Cette gestion dite en stock reposait donc sur l'identification de ces logements par leur référence (adresse, typologie et loyer). Ce système étant apparu comme un facteur de rigidité pour la gestion du parc locatif aidé, la loi Élan du 23 novembre 2018 a rendu obligatoire le passage à une gestion en flux, annuelle, des différents contingents de réservation des logements aidés. L'objectif visé est ainsi d'optimiser la location des logements disponibles à la demande exprimée. Très clairement, nous n'avons que très peu de logements aidés, et donc nous appliquons par la mise en place de cette délibération l'obligation faite par la loi, mais très clairement cela ne va pas changer grand-chose au Raincy. Un calcul est donc réalisé à partir du patrimoine de chaque bailleur, sur une commune, la Ville du Raincy, du nombre de logements réservés par un acteur, et du taux de rotation par libération des logements sur ce même territoire. Chaque année un nombre de logements est alors attribué à chaque réservataire, et non plus des logements identifiés réservés. Pour la mise en œuvre de la gestion en flux, les bailleurs ont conventionné avec les services de la préfecture, et ils doivent à présent proposer des conventions bilatérales aux villes, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024. Voilà donc ce qui est proposé avec cette délibération, dont j'espère que les écrits de Madame RATEAU qui ne peut pas bien parler parce qu'elle est un peu souffrante vous ont permis de mieux comprendre cette délibération qui entre nous, au départ, n'était pas aussi limpide que cela. Y a-t-il des questions ? Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Simplement une petite alerte concernant cette délibération, notamment l'avant-dernier paragraphe, je vais le lire pour ceux qui nous suivent en ligne et dans le public : « Par ailleurs, le bailleur disposera d'un volume de logements libérés qu'il ne proposera pas aux réservataires afin de répondre à des besoins précis : mutation, relogement dans le cadre des opérations ANRU, de lutte contre l'habitat indigne ou de vente. » Ce qui m'inquiète un peu là-dessus, c'est de « lutte contre l'habitat indigne. » Je ne sais pas à quel point Le Raincy est touché ou pas touché, j'attends toujours les conclusions de Monsieur CHARNI sur le domaine, puisque c'est dans ses compétences que vous lui avez attribuées, mais en revanche s'il y a une chose que je sais, c'est qu'en Seine-Saint-Denis, et le tribunal de Bobigny pourra le confirmer, nous avons énormément d'habitats indignes, mais également de marchands de sommeil, etc., et il ne faudrait pas que Le Raincy devienne la

solution de facilité pour renvoyer ces personnes qui sont dans la détresse, en se disant : « Ils sont victimes de marchands de sommeil à Bobigny, à La Courneuve, ou que sais-je, ils sont en difficulté, nous allons les envoyer au Raincy. » Je n'ai rien contre ces personnes, ce n'est pas mon propos, mais il ne faut pas que Le Raincy commence à être la solution de facilité, et d'envoyer ces personnes là-bas. Ce que j'aimerais bien, c'est que les logements aidés sociaux soient réservés aux Raincéens. C'était le sens de mon propos, et je tenais à donner l'alerte à ce sujet. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Ce que je ne comprends pas très bien, c'est pourquoi on nous fait voter, parce que si j'ai compris, c'est obligatoire. On nous fait voter des choses obligatoires. »

Mr le Maire : « Oui, c'est obligatoire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions sur cette délibération. Je vais répondre à la question de Monsieur SALLE : oui, c'est obligatoire, il faut que ce soit opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2024, mais pour répondre à Monsieur RONDEPIERRE, ce n'est pas les logements insalubres dans le département. C'est au sein même de la commune, donc nous sommes rassurés sur ce sujet. Effectivement, les dernières discussions que j'ai eues avec la nouvelle sous-préfète et avec le préfet démontrent que nous serons sur des flux intra-Raincy, donc c'est très important. Vous avez raison d'avoir posé la question. Merci de l'avoir fait. Il n'y a pas d'autres questions. Je vais passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 31 voix pour et 2 abstentions, a décidé de :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet de convention type bilatérale définissant les règles applicables aux droits de réservation des logements locatifs aidés relevant du contingent de la Mairie du Raincy,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer les conventions bilatérales avec les bailleurs justifiant d'un patrimoine ouvrant des droits de réservation de logements aidés sur la Ville du Raincy.

2.2 - Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et Information des Demandeurs

Mr le Maire : « Cela fait partie des sujets sympathiques. C'est la mise en place et les modalités de mise en œuvre du PPGDID, qui sont régies par un cadre législatif et rendu obligatoire aux acteurs du logement, dit social, à l'échelle des EPT, chez nous, c'est Grand Paris, Grand Est.

Lors des conférences intercommunales du logement, les fameuses CIL, organisées par Grand Paris, Grand Est, l'ensemble des partenaires, appuyé des services de la préfecture, ont travaillé à la rédaction du document, le PPGDID a plusieurs objectifs ciblés : une gestion partagée et uniforme des demandes de logement sur l'ensemble du territoire, la mise en place d'une cotation commune des demandes de logements, notation des critères de priorité à être relogés, un niveau d'information amélioré et homogène des demandeurs, et la qualification du parc locatif social, et la veille de l'équilibre de peuplement sur le territoire, le suivi des dispositifs spécifiques favorisant l'accès à un logement au public qualifié de prioritaire, mutation, opération différente, ménage prioritaire, etc. Le plan entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et le préfet de région pourra y apporter des modifications au regard de l'évolution des besoins du territoire. Il s'agit donc d'une obligation conventionnelle qui porte en somme sur un droit d'information du demandeur concernant l'état de l'offre du logement aidé. Je ne sais pas si vous avez bien compris, mais nous avons voulu que ce soit compréhensible, synthétique, et que vous puissiez voter

en votre âme et conscience. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur SALLE et ensuite Monsieur CUADRADO. C'est obligatoire, évidemment. »

Mr SALLE : « *C'est ce que j'allais dire, même motif, même punition. »*

Mr le Maire : « *Exactement, c'est obligatoire. »*

Mr CUADRADO : « *Merci, Monsieur le Maire. Vous le savez, vous l'avez évoqué, la loi Élan a eu aussi comme problématique de regrouper les bailleurs, créant de véritables mastodontes du logement qui ne connaissent pas finalement les réalités de terrain et qui connaissent encore moins les conditions de vie des bénéficiaires des logements aidés. C'est un véritable scandale, parce que je pense que vous en serez, la grande majorité autour de cette table, d'accord, nous, au Raincy, on ne veut pas de dealers, on ne veut pas de squatteurs, on ne veut pas de racailles et on ne veut pas de délinquants. À travers cette délibération, finalement, Monsieur le Maire, notre groupe tient à alerter le gouvernement, très clairement le Ministre BÉCHU est en train de réviser, il est en train d'avoir une véritable réflexion sur la politique du logement, et nous l'invitons à redonner du pouvoir aux communes. En réalité, ce que nous voulons, c'est que l'attribution du logement accompagne nos étudiants, nos séniors, nos personnes victimes de violence, porteuses de handicaps, mais aussi et surtout celles et ceux qui assurent des missions de service public, notamment nos forces de l'ordre et de sécurité, bref, en priorité celles et ceux qui font la commune. Comme disait l'Abbé Pierre : « Gouverner, c'est d'abord loger son peuple. » Vous en êtes d'accord, j'ai lu dans ce rapport de soixante-huit pages, j'ai vu les critères en pages 29 et 30, il y en a certains qui me gênent un petit peu, je vous le dis très clairement, et c'est pour cela que notre groupe, nous nous abstiendrons. »*

Mr le Maire : « *Merci en tout cas de votre position. Je dois vous avouer que je partage une grande partie de ce que vous venez de dire, mais nous avons une obligation aujourd'hui, c'est de faire avancer et de faire que le territoire ne soit pas bloqué. Nous avons mis en place une série de mesures qui doit permettre localement d'être en contact direct avec les bailleurs sociaux, y compris avec les regroupements de bailleurs, pour que nous puissions obtenir des mises en habitation d'abord de Raincéens, clairement. Je vois que Monsieur RONDEPIERRE a pris la parole. Allez-y. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Peut-être pour une proposition, Monsieur le Maire, et même un vœu, je partage complètement les propos tenus par mon collègue Monsieur CUADRADO, vous aussi. Nous avons vu la tendance, maintenant, l'État, c'est la grande mode, c'est de faire en sorte que la décentralisation soit de plus en plus affaiblie, que les lois Defferre qui ont été faites à cet effet ne fonctionnent plus, et du coup nous nous retrouvons un peu démunis, notamment sur cette question. J'imagine que vous avez suivi avec attention, notamment dans le département, la dernière campagne des élections sénatoriales où le slogan était un peu le même quelles que soient les tendances politiques, c'était : « Rendre le pouvoir au maire. » J'aimerais bien que, pourquoi pas, nous fassions front ensemble, que nous fassions un courrier commun pour alerter sur le fait que de plus en plus l'État abandonne certaines de ses compétences aux collectivités territoriales, de plus en plus l'État diminue les crédits alloués aux collectivités territoriales et que de plus en plus l'État empêche les élus locaux, qui sont pourtant les plus à même de connaître leur territoire, de décider, justement, au sein de leur territoire, et c'est un vœu que je fais, nous sommes prêts à travailler main dans la main avec vous là-dessus. »*

Mr le Maire : « *Nous prendrons une date et nous travaillerons sur ce vœu alors, nous sommes d'accord. Merci, Monsieur. Y a-t-il d'autres prises de parole ? S'il n'y a pas d'autres prises de parole, il me semble*

avoir répondu à chacun, puisque trois messieurs se sont prononcés. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je passe ce point au vote. Qui est pour ? Qui contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour et 7 voix contre, a décidé de :

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs, présenté à l'échelle de l'EPT Grand Paris – Grand Est,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer les documents afférents au Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs.

2.3 - Garantie d'emprunt Immobilière 3F – 4 et 4 bis allée du Télégraphe

Mr le Maire : « *Il s'agit pour cette délibération d'apporter la garantie d'emprunt pour le bailleur I3F, donc Immobilière 3F, qui a sollicité l'assemblée délibérante du Raincy pour couvrir l'ensemble des catégories de logements, il s'agit des PLS, des PLAI, et des PLUS, vous l'avez dans la délibération, puisque le montant doit être couvert par un nombre d'années variable en fonction de. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie, quand nous disons qu'il est joint en annexe, nous le mettons à votre disposition, parce qu'il est extrêmement volumineux. Si vous voulez l'avoir, nous vous le passerons, mais nous souhaitons limiter l'utilisation de papier. La Ville confirme la réservation à la commune du Raincy 30 % de logements dans ce patrimoine, soit 7 logements, ce qui est beaucoup, 3 PLUS, 2 PLAI et 2 PLS, pour une construction qui elle aussi a été très longue, pour différentes raisons, et qui finalement a abouti, et est de très belle facture. C'est ce que je peux vous dire. Il s'agit d'accorder une garantie à I3F, de s'engager pendant toute la durée du prêt, et à le libérer en cas de besoin, mais I3F est couvert, et préciser que la Ville bénéficiera de la réservation de logements réalisés. C'est assez classique. Peut-être que Monsieur SALLE va nous poser des questions identiques à la Commission, mais nous recevrons ses questions avec plaisir. Monsieur SALLE. »*

Mr SALLE : « *Merci, Monsieur le Maire. Je vais redire ce que je dis à chaque fois qu'on nous demande d'accorder la garantie d'emprunt, c'est-à-dire que je comprends bien que, c'était d'ailleurs la question, nous souhaitons au maximum désigner les personnes qui ont le droit à ces logements. Je rappelle que c'est un risque systémique qui est désormais très très lourd pour la Ville, c'est la raison pour laquelle, courageusement, je m'abstiendrai. »*

Mr le Maire : « *Merci, Monsieur SALLE. Monsieur RONDEPIERRE. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Je ne suis pas étonné des propos de mon collègue, Monsieur SALLE, mais en tout cas, notre groupe, nous voterons pour, justement parce que nous avons un droit de regard sur certains appartements de cette future résidence. J'allais vous demander la composition, vous l'avez donnée, je vous en remercie. Pour la garantie d'emprunt, pour les raisons que je viens d'évoquer, mais une fois encore, très embêté sur le fond, parce que dans ce que vous nous avez annoncé, nous avons encore du logement très social, notamment type PLAI, et je continue de dire que ce type de logement n'a pas sa place au Raincy, ce n'est pas dans l'histoire de notre commune. Je vous en remercie. »*

Mr le Maire : « *Merci, Monsieur, de votre position. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres prises de parole, prises de position ? Non. Je vais répondre à Monsieur RONDEPIERRE. Vous le savez, la loi SRU a évolué, et en particulier en 2014, 2017, et donc a intégré le fait que lorsque nous sommes en carence, c'est-à-dire que lorsque nous n'avons pas 25 % de logements aidés, nous sommes dans l'obligation de façon triennale de fixer une réponse positive aux objectifs fixés par le préfet, et dans ces objectifs, le*

préfet donne un pourcentage de PLUS, de PLS et de PLAI. Pour contourner cela, c'est toujours très compliqué parce que nous devons faire malgré tout du PLAI, mais faire du PLAI au Raincy, lorsqu'il y en a, ce sont quasiment systématiquement des petits logements. Mon prédécesseur ne faisait que du PLS, donc quand je suis devenu maire, nous avions 4 % de logements aidés, nous en avons 9 maintenant, mais nous n'avions que du PLS. Évidemment, le préfet de l'époque est tombé encore plus à bras raccourcis sur la Ville, donc là, les engagements que nous prenons, et notamment en étant intermédiaire positif, à racheter des biens existants. Aujourd'hui, il y a deux opérations qui pourraient se faire, je ne peux pas vous en parler encore maintenant parce qu'elles ne sont pas publiques, mais elles pourraient le devenir, et avant qu'elles ne deviennent publiques, je vous en parlerai, et donc deux petits immeubles du Raincy pourraient devenir propriétés de bailleurs, pour des logements aidés, sur des petites compositions. Dans ce cas, les gens qui sont locataires restent locataires le temps qu'ils souhaitent. Ce sont vraiment, je trouve, de bonnes opérations, et nous avons un droit de regard, parce que comme vous le savez, nous couvrons la garantie d'emprunt. Je ne réponds pas complètement à ce que vous avez dit, mais je pense que c'est un élément important d'information. » S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe aux voix. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 31 voix pour et 2 abstentions, a décidé de :

ARTICLE 1 : ACCORDER une garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 683 000 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 135398 constitué de six Lignes de Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 683 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : APPORTER la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 : PRÉCISER que la Ville bénéficiera de la réservation de logements réalisés.

ARTICLE 5 : AUTORISER le Maire à signer les contrats et conventions se rapportant à cette Délibération.

3.1 - Attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à certains agents de la Fonction publique territoriale

Mr le Maire : « Madame RAOULT est intervenue à de nombreuses reprises en disant : « Il faut absolument que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat s'applique. » Il y a une loi qui est passée, un décret plutôt, du 31 octobre 2023, c'est assez récent. Je dois vous dire en préambule qu'il faut rajouter quelque chose. Pourquoi ? Lorsque nous nous sommes réunis en Commission de la vie municipale et lorsque nous avons envoyé le dossier, nous n'avions pas encore réuni le CST, et ce CST s'est réuni, et je voulais savoir quel était l'avis des syndicats. Nous avons deux syndicats représentatifs, un qui a fait 75 % des voix, syndicat autonome, et un qui a fait 25 % des voix, qui est le syndicat Force ouvrière. Je leur ai demandé quel était leur avis sur le versement de la prime, est-ce qu'il fallait étaler cette prime ? Est-ce qu'il fallait la verser en plusieurs fois ? Ou est-ce qu'il fallait la verser en une seule fois ? Il nous a été dit par les deux syndicats, qu'ils souhaitaient que le versement se fasse en une seule fois, et ils nous ont précisé le mois de janvier. J'ai donc acquiescé, ceux qui étaient au CST peuvent en attester, c'est la raison pour laquelle nous rajoutons un considérant qui est le suivant : considérant l'avis des membres du CST du 6 décembre 2023, argumentant le versement de la prime exceptionnelle en une seule fois, et sur le traitement du mois de janvier 2024. Nous ajoutons ce considérant, qui est lié à la réunion du CST du 6 décembre, et nous suivons, la préconisation du syndicat.

Il faut ajouter un article 3, qui est : autoriser le versement de cette prime exceptionnelle sur le traitement du mois de janvier 2024 en une seule fois. Voilà ce que je pouvais vous dire pour vous informer plus avant sur ce sujet, et vous dire aussi que j'ai fait le choix de mettre cette prime au maximum. Il n'y a pas eu de réflexion négative de la part des syndicats. Le coût pour la Ville est de 54 000 euros, en termes prévisionnels. Le montant prévisionnel de cette somme permet de répondre au questionnement précédent de Monsieur PEREIRA. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, nous allons voter pour, c'est une bonne chose d'ailleurs, cela fait quelques conseils qu'il y a des délibérations qui vont dans le sens du personnel communal, c'est toujours une bonne chose, dans la mesure où il y a de plus en plus d'externalisation, il y a de moins en moins de personnel, c'est moins bien, mais c'est votre choix, nous n'allons pas le critiquer. Une question, non pas sur la forme, mais sur le fond. Sur la forme, j'ai bien compris quels étaient les critères pour qu'un agent puisse être éligible à ce dispositif, mais sur le fond, quels sont les critères qui pourront définir si l'agent est en droit de toucher cette prime ou pas ? J'ai bien compris que nous avions une enveloppe prévisionnelle d'un peu plus de 50 000 euros. Avez-vous une idée à peu près de combien d'agents vont bénéficier de cette prime ? Je vous remercie. »

Mr SALLE : « C'était juste une remarque. Je suis chargé par Madame RAOULT de vous féliciter pour cette mesure dont elle pense porter la paternité peut-être ! »

Mr le Maire : « Y a-t-il d'autres questions ? Pas de questions, pas de remarques. En fait, il faut gagner à l'année au maximum 39 000 euros, donc toutes les personnes qui gagnent au-dessous de 39 000 euros vont toucher cette prime. J'avais en tête un chiffre, c'est 98 personnes plus les détachés d'office qui sont 13, donc 98 plus 13. Vous l'avez eu dans la délibération, il faut que la personne ait été présente au 1^{er} janvier de l'année, mais il faut aussi qu'elle ait été présente au 30 juin de l'année. C'est une série d'éléments qui concourent à faire que nous ne pouvons pas en donner à tout le monde, mais la grande majorité des personnels vont le toucher. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

ARTICLE 1 : DÉCIDER de verser la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat aux agents qui remplissent les conditions définies par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800,00 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700,00 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600,00 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500,00 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400,00 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350,00 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300,00 €

ARTICLE 2 : DIRE que l'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

4.1 - Convention ANTAI pour le Forfait Post Stationnement

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Montasser CHARNI sur l'approbation de la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, l'ANTAI, pour le traitement des forfaits post-stationnement, les FPS, autorisation de donner au maire de signer ladite convention. »

Mr CHARNI : « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Effectivement, le stationnement est un sujet extrêmement délicat, nous le savons tous. Comme vous le savez, la loi du 27 janvier 2014 a mis en place le FPS, le forfait post-stationnement et a dé penalisé la problématique du stationnement, le fait de ne pas payer son stationnement n'est plus considéré comme une infraction, mais constitutif d'une redevance d'occupation du domaine public. Cette réforme a été mise en œuvre, comme vous le savez également, à partir de janvier 2018 et la Ville a fait le choix de fixer des montants, le FPS sur notre commune a été fixé à 25 euros, le FPS minoré de 30 % a été fixé à 17,50 euros, et le FPS majoré, le maximum, à 75 euros. Comme vous le savez, Le Raincy est une ville centriste, une ville centrale, nous

avons donc une position relativement équilibrée sur le montant des FPS, puisque sur d'autres communes avoisinantes, nous avons des FPS qui peuvent aller jusqu'à 30 euros. Nous sommes donc sur une position relativement équilibrée. Ensuite, vous le savez, nous avons une problématique sur le stationnement qui est existante sur notre commune, que l'équipe municipale cherche à régler, et propose des solutions de règlement progressives, cette problématique existe de manière beaucoup plus importante sur d'autres communes. J'ai déjà entendu un humoriste indiquer sur la Ville de Paris que cela devenait tellement compliqué que l'objectif maintenant était d'acheter une voiture qui était déjà en stationnement pour éviter cette problématique. En ce qui nous concerne, nous mettons en place cette convention avec l'ANTAI. Pour simplifier les choses, car c'est relativement technique, nous avons deux étapes, la première étape, c'est grossièrement le FPS minoré. Sur la commune, nous avons jusqu'à neuf jours pour rentrer dans le créneau, et pour les FPS qui sont payés avant 96 heures, c'est géré en intrinsèque, en direct par la Ville. Passé ce délai de 96 heures, c'est l'État qui prend le relais, et nous mettons ce relais dans le cadre de la convention que nous vous proposons. L'objet de cette convention, en réalité, c'est de gérer la problématique des contestations, la problématique de recouvrement des impayés, et la personnalisation, par exemple, mettre en place une centrale d'accueil téléphonique pour pouvoir répondre aux nombreuses questions qui peuvent être posées par les usagers. C'est une espèce d'externalisation, mais une externalisation qui est prise en charge par l'État dans le cadre du conventionnement mis en place. Je tiens à préciser également que ce conventionnement en réalité suscite l'approbation du défenseur des droits, puisque comme vous le savez dans son rapport en date de janvier 2020, le défenseur des droits a émis un certain nombre de recommandations, qui tombent pile-poil dans le cadre de la convention que nous vous proposons aujourd'hui. C'est géré de manière la plus saine possible les conséquences de ce stationnement payant. Voilà nos éléments d'explication. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur RONDEPIERRE. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Ce sont des questions intéressées d'usager. La première question, vous parlez de montants minorés. Est-on systématiquement informé ? Si nous avons un petit ticket sous l'essuie-glace, nous comprenons qu'il faut payer tout de suite, mais s'il n'y a pas de petit ticket, je ne vois pas comment nous pouvons payer rapidement le montant minoré, c'est ma première question. Ma deuxième question, cela ne m'est pas arrivé au Raincy, mais cela m'est arrivé à Rosny, j'avais mis un certain nombre d'heures, j'avais l'application sur mon téléphone, quand je suis arrivé au bout, j'ai voulu rallonger, je pense que cela m'a mis au-delà du nombre d'heures autorisées, j'ai automatiquement le forfait à payer. J'ai trouvé cela assez dommage. Je ne me ferai pas prendre une autre fois, mais je voulais savoir si c'était la même chose au Raincy. La troisième chose, c'est que j'ai pris un PV, j'ai payé, j'ai eu le forfait minoré, mais l'application ne marchait pas. Comme je paie quand je vais au sport le matin, quand l'application ne marche pas, on ne paie pas, quand on est pressé, et après on prend un PV. J'attire votre attention sur le fait que l'application du Raincy est moins fiable par exemple que celle de Paris. »

Mr le Maire : « Merci. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Forcément, cette délibération nous amène un petit peu à réfléchir sur la politique de stationnement. J'avais une réflexion sur le sujet, mais Monsieur CHARNI m'a devancé dans son plaidoyer, si j'ose dire, où pour se rassurer un petit peu il nous a dit : « Au Raincy, c'est moins inquiétant qu'à Paris. » Quand on en vient à se comparer à la Ville de Paris, je commence à m'inquiéter, et à ma connaissance, ce n'est pas Jean-Michel HIDALGO le maire de la Ville. La délibération, moi et mon groupe, nous allons nous abstenir sur la question, et j'aurais préféré que nous puissions plutôt travailler sur des solutions à apporter aux Raincéens qui peinent en matière de stationnement. Monsieur CHARNI l'a rappelé, et cela m'inquiète d'autant plus que cela fait presque une décennie que vous êtes aux manettes, et la situation ne s'est pas améliorée, mais bien au contraire, elle a empiré. Nous attendons des solutions, et non pas des restrictions, comme c'est le cas avec le parking du centre culturel qui manque cruellement notamment aux commerçants de l'Avenue de la Résistance. Merci. »

Mr le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Il y a eu plusieurs questions, nous répondons factuellement. »

Mr CHARNI : « Merci, Monsieur le maire. Effectivement, sur la question de la minoration, vous le savez, c'est une mention obligatoire qui doit être nécessairement apposée sur les tickets, et par ailleurs, comme vous le savez, sur le site de la Ville, lorsque vous entrez en voie de paiement d'une infraction, immédiatement le moteur de recherche fait que si vous êtes encore dans les délais pour bénéficier du tarif de l'amende minorée, vous en bénéficiez de manière quasi automatique. Vous avez systématiquement le tarif minoré. »

Mr le Maire : « Je rajouterais même, ce qui n'est pas une réponse à votre question, sur le fait que lorsqu'il y a une contravention qui n'est pas liée au stationnement payant, j'ai demandé à ce que la police municipale laisse un papillon, c'est pour d'autres types de contraventions. Donc il est possible que vous ayez des contraventions, mais si vous n'avez pas eu de papillon, c'est une contravention qui a été apposée par la police nationale. »

Mr SALLE : « Je n'ai pas dit que je n'avais pas eu, j'interrogeais sur le sujet. Par contre, ce qui m'est arrivé à Rosny, comme j'avais à Rosny l'application qui fonctionnait, j'ai voulu prolonger, cela m'a mis automatiquement le forfait. J'étais à deux heures, j'ai voulu mettre trois heures... C'était un peu cher ! Je voulais savoir si c'était pareil au Raincy. »

Mr CHARNI : « A priori sur la commune, nous n'avons jamais été alertés sur ce type de situations. C'est peut-être une problématique qui est particulière à la commune de Rosny. »

Mr SALLE : « Combien de temps avons-nous le droit de rester stationner ? »

Mr CHARNI : « Sur la commune, c'est un maximum de trois heures. »

Mr SALLE : « Donc si on est au-delà de trois heures, on risque... »

Mr le Maire : « C'est cela. Nous ne sommes pas dans un débat. Je pense que nous avons répondu à peu près aux questions. En ce qui concerne l'application, c'est le prestataire de l'application qui peut être défaillant à un moment. C'est arrivé, il y a eu quelques moments, mais dans les dernières semaines ou dans les derniers mois, parce que toutes les semaines je demande à ce qu'il puisse y avoir un état de la part de la police municipale, nous n'avons pas eu de remontée à ce niveau-là. Mais c'est arrivé dans un passé assez lointain. Merci à Monsieur CHARNI pour ses explications. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 20 voix pour et 13 abstentions, a décidé de :

ARTICLE 1 : APPROUVER la convention à intervenir avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des infractions – ANTAI, relative à la mise en œuvre du forfait post stationnement – FPS – dont le texte est joint à la présente délibération

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire à :

- Signer ladite convention,
- Signer chaque renouvellement de cette même convention par décision prise en vertu de la délégation permanente du Conseil Municipal, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales.

5.1 – Adhésion au dispositif Pass'Sport

Mr le Maire : « Nous avons une délibération sur le sport. Il est évident que c'est l'adjoint au sport qui va la rapporter. La parole est à Monsieur GERVAIS. »

Mr GERVAIS : « La délibération est sur le principe de donner la possibilité aux parents et notamment aux enfants qui sont dans le cadre des dispositifs du Pass'Sport d'une aide de 50 euros pour adhérer ou aller sur une association sportive ou un établissement qui dispense des activités sportives. Ce dispositif Pass'Sport permettrait dans ce cas, suite à la délibération, de bénéficier sur l'inscription à l'école municipale des sports. Quelques chiffres sur Pass'Sport : Pass'Sport, c'est à peu près 6 millions d'enfants ayant droit, en 2022, c'est 1,2 million utilisateurs sur 53 000 associations, donc environ 20 % des ayants droit qui bénéficient du dispositif, et l'Etat a souhaité essayer d'obtenir un nombre d'utilisateurs à 1,8 million cette année, notamment en élargissant le spectre des possibilités d'utilisation du Pass'Sport. La délibération vise donc à permettre aux ayants droit de ce Pass'Sport, d'utiliser le Pass'Sport pour s'inscrire à l'école municipale des sports. L'école municipale des sports cette année, c'est à ce jour, environ 53 enfants, mais il y a encore des inscriptions, contre une vingtaine l'année dernière, c'est donc un dispositif qui s'est largement redynamisé, et ce dispositif permettrait encore de dynamiser davantage l'école municipale des sports. J'en profite pour remercier tous les éducateurs de la Ville qui font un travail remarquable et qui permettent d'avoir une attractivité sur cette école municipale des sports et qui participent largement au fait d'avoir redynamisé cette activité. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup, je crois que c'est une explication très claire. Est-ce qu'il y a des questionnements ? Il n'y en a pas. Nous allons mettre aux voix la délibération proposée par Monsieur GERVAIS. Qui est pour cette délibération pour le sport ? Unanimité. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

ARTICLE 1 : METTRE en place le Pass'Sport pour les adhésions à l'École municipale des sports.

ARTICLE 2 : ACCORDER une réduction de 50 euros sur chaque inscription à l'école municipale des sports contre le code Pass'Sport accordé par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux familles éligibles au dispositif.

ARTICLE 3 : REMBOURSER la somme de 50 (cinquante) euros aux familles dont l'enfant est déjà inscrit à l'école municipale des sports du Raincy, contre le code Pass'Sport accordé par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux familles éligibles au dispositif.

ARTICLE 4 : DIRE que la Ville créera un compte pour le remboursement des Pass'Sports.

ARTICLE 5 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

6.1 - Adhésion de la commune à l'Association des Villes Sous-préfecture

Mr le Maire : « Pour conclure ce Conseil Municipal avant les questions d'actualité, j'ai une délibération concernant l'adhésion de la Ville du Raincy à l'association des Villes sous-préfectures. Vous le savez, il y a 235 villes sous-préfectures sur le territoire national, j'ai rencontré le président avec qui nous avons

beaucoup échangé depuis de nombreux mois, et un des éléments, c'est par exemple de pouvoir échanger sur différents sujets. Nous pourrons faire en sorte que nous puissions échanger, quand nous sommes ville sous-préfecture, sur les relations avec l'administration, l'ensemble des expériences et des expérimentations, les villes sous-préfectures, comme le dit la délibération, sont le cœur battant de la République, et nous sommes sous-préfecture, cela vient de Monsieur CLÉMENCET en 1878, parce qu'à cette époque il n'y avait pas de sous-préfecture, mais Le Raincy est devenu chef-lieu de canton, et c'est parce que Le Raincy a été chef-lieu de canton en 1878 que Le Raincy est devenu sous-préfecture en 1968. L'idée est d'adhérer à cette association qui nous permettra de défendre, et notamment, je rencontre la ministre des collectivités locales ce jeudi midi, avec le président, pour voir comment faire pour qu'à la fois les charges comme des villes comme les nôtres, qui sont sous-préfectures, mais aussi les recettes provenant de l'État, les charges soient diminuées, et les recettes soient accrues. Pour cela, il vous est proposé d'adhérer à cette association pour 0,09 euro par habitant, c'est-à-dire 9 centimes d'euros par habitant, soit une somme extrêmement modique. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est enregistré comme tel. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 22 voix pour et 11 abstentions, a décidé de :

ARTICLE 1 : APPROUVER l'adhésion de la Ville du Raincy à l'association Mouvement pour le développement des villes sous-préfectorales.

ARTICLE 2 : DIRE que l'adhésion est renouvelée par tacite reconduction.

Article 3 : VERSER au Mouvement pour le développement des villes sous-préfectorales un montant unique, annuel et forfaitaire correspondant au mode de calcul suivant : 0,09 euro par habitant, par an.

ARTICLE 4 : DIRE que cette dépense sera inscrite au budget 2023 ainsi qu'aux budgets suivants.

Mr le Maire : « Pour terminer ce conseil, les délibérations sont terminées, nous avons reçu trois questions ou trois groupes de questions du groupe Tous pour Le Raincy. La première des questions est posée par Madame DJOSSOUVI. Vous la lisez, je vous réponds, et nous passons à la deuxième question. »

Mme DJOSSOUVI : « Merci, Monsieur le Maire. Nous avons pu constater récemment que la Ville a procédé à un appel à candidatures pour recruter des agents afin de procéder au recensement de la population. Une démarche quelque peu curieuse dans la mesure où les communes d'une strate équivalente à la nôtre font appel à leurs agents communaux pour ce genre de missions. Il faut dire qu'avec les nombreuses externalisations auxquelles vous avez procédé, le personnel communal est extrêmement restreint, sans compter les postes à pourvoir pour lesquels notre Ville peine à recruter. Il faut dire que votre gestion du Raincy n'a pas toujours aidé à attirer les candidatures. Le problème dans ces externalisations, Monsieur le Maire, c'est que la plupart du temps les entreprises en charge de telle ou telle compétence municipale se montrent défaillantes. La communication confiée à une entreprise extérieure en est un exemple assez concret. Dernièrement, c'est dans le domaine de la petite enfance où nous avons connu un incident dramatique avec la crèche Anne Frank, mais pour le coup ce n'était pas de la faute du prestataire, mais de la vôtre. Vous avez en effet tardé à engager des travaux pourtant essentiels du bâtiment, mettant ainsi en danger le personnel et les enfants de la crèche. Le pire a été évité de justesse. Je me permets de le rappeler, car depuis le prestataire de la petite enfance a été changé, et le bruit court en ville que c'est à cause de cet incident qu'il n'a pas été renouvelé. Si vous aviez sans doute des choses à lui reprocher, je pense qu'il serait injuste de l'accabler pour vos manquements. Depuis,

le nouveau prestataire pose beaucoup de problèmes aux parents qui nous ont fait part à plusieurs reprises de leur insatisfaction. Dernièrement encore, nous avons appris cette fois que c'est le personnel communal détaché là-bas qui rencontre des problèmes, notamment au sujet de leur bulletin de paie. Des agents qui vous ont fait confiance lorsque vous les avez convaincus d'accepter la mobilité chez ce prestataire, et qui aujourd'hui se retrouvent en difficulté. Depuis maintenant trois ans, nous vous avons demandé de procéder à un audit de tous les prestataires auxquels la Ville a fait appel afin de nous assurer de la bonne utilisation de l'argent public et de la pertinence des prestations. Pouvez-vous ce soir vous engager à lancer cette étude et à nous faire un retour l'année prochaine, je vous prie ? Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. C'est un peu du direct. Monsieur GERVAIS a parlé un peu plus fort, et a dit : « Mais c'est quoi la question ? » Le problème, et c'est un peu lié à notre règlement, nous sommes obligés de serrer, etc., non pas pour que chacun ne s'exprime pas, vous avez toutes libertés de vous exprimer, mais vous devez poser une question, vous en posez quatre, cinq, six. C'est quand même un peu curieux. Vous avez commencé par nous parler du recensement. Le recensement, toutes les villes font cela. Nous faisons appel dans le personnel, tous les ans, nous faisons un appel à l'extérieur au cas où nous n'aurions pas assez de personnel. C'est tout. Aujourd'hui, nous avons besoin de huit personnels, nous en avons huit, d'ailleurs, et le recensement se fera par du personnel, mais l'administration... Vous n'allez pas vous dire que je vérifie si nous avons fait appel ou pas à l'extérieur. Nous n'en sommes pas là. En plus, Madame, vous connaissez quand même bien cela. Le fait que vous le fassiez, ça m'étonne, vous avez une grande qualité personnelle, je ne vais pas rentrer dans ces considérations. Très clairement, vous évoquez le fait que nous avons du mal à recruter. Vous trouvez qu'ils sont malheureux ? Je ne vous demande pas de répondre. Est-ce que vous trouvez qu'ils sont malheureux ? Ils vont éclater de rire, évidemment. Ce n'est pas itératif. Vous trouvez qu'ils sont malheureux ? Franchement, ils n'ont pas l'air... Non, ils ne sont pas malheureux, et ils sont de qualité. Il n'y a pas de souci particulier sur les collaborateurs de la Ville. Mais c'est très difficile, c'est vrai, de trouver des collaborateurs de qualité. Nous ne pouvons pas dire que toutes les Villes ne sont pas à la même enseigne, toutes les entreprises sont à la même enseigne, très clairement. Vous nous parlez de la crèche. Où est la question ? Monsieur GERVAIS, où est la question ? C'est quand même une série de questions. La crèche, un incident grave, 70 centimètres d'humidité, nous avons fait des travaux, nous avons tout revu complètement, non pas parce que vous étiez intervenue, mais parce que nous avions pour objectif de récupérer un appartement qui nous permet d'agrandir la crèche Anne Frank, ce qui fût fait. Moi, je n'ai pas l'habitude, lorsque je mange un yaourt d'aller demander si Yoplait gère son personnel de telle ou telle façon. J'espère que Yoplait gère son personnel correctement, mais nous ne pouvons pas nous immiscer en permanence et dire que ça ne va pas. S'il y a des parents qui ne sont pas contents de la gestion d'une crèche, ils viennent nous le dire, et si on n'est pas d'accord, ils s'en vont, et ils vont chercher ailleurs. Je peux vous dire, Madame, très clairement que nous avons fait le nécessaire. Aujourd'hui, Madame GUENOUX en tant qu'élue en charge de ce sujet y va trois à quatre fois par semaine, pas en ce moment parce qu'elle est souffrante, depuis quinze jours, et elle a eu le courage de venir pour pouvoir voter, ainsi que Madame RATEAU, mais très clairement nous faisons les vérifications nécessaires, et nous vérifions tout. Nous vérifions également la nourriture. Nous n'avons pas goûté la nourriture, mais nous vérifions la qualité bactériologique de l'eau, nous vérifions tout. C'est comme cela. Si on veut repartir toujours sur les mêmes lunes que vous avez, que vous ressassez, je trouve que ce n'est pas bien parce que clairement cela pourrait faire peur à certains parents. Ils sont trois aujourd'hui à nous dire : « On a une interrogation. » Vous savez à quoi est liée l'interrogation ? Elle est liée au fait qu'il y ait eu des problèmes dans d'autres crèches en France. C'est normal que les parents nous interrogent. Nous les recevons, nous les voyons, mais ce n'est pas les parents qui vont gérer la crèche, non pas à notre place, mais à la place du prestataire qui a été choisi. Le prestataire dont vous nous dites que nous n'étions pas contents de sa prestation, je vous rappelle simplement les règles d'une délégation de service public : c'est un temps, il faut un an à l'avance, donc

un an à l'avance avant la fin de la délégation de service public, nous avons lancé des opérations, et celui qui l'a emporté, c'est celui qui a été le mieux-disant, donc très clairement, nous ne sommes pas, que ce soit une commission d'appel d'offres ou une DSP, nous ne sommes pas à nous dire que, d'autant plus que l'État était présent puisque nous avons eu l'aval du trésorier de la Ville qui est, je vous le rappelle, un fonctionnaire d'État, donc il est important qu'on sorte de ce type d'attaque.

Finalement vos questions sont des attaques, et cela ne vous ressemble pas, Madame DJOSSOUI, cela ne vous ressemble pas. Nous pouvons avoir des discussions, non pas amicales, mais nous nous connaissons depuis suffisamment longtemps pour avoir échangé dans le passé, sur un très grand nombre de sujets, pour que vous puissiez poser ce type de question, mais c'est avec plaisir que j'y réponds. Voilà. Deuxième question du groupe Tous pour Le Raincy, je ne sais pas dans quel ordre vous voulez les poser. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. En tant que mère de famille, je suis choqué par la façon dont la municipalité traite nos enfants. Les travaux nécessaires dans les écoles et les crèches sont repoussés, les toilettes sont sales au point que les enfants se retiennent toute la journée. Rien n'est fait pour les enfants, que de la com. L'état des aires de jeux est hallucinant, avec des jeux cassés et des surfaces abîmées dangereuses. J'ai un fort sentiment de ne pas me sentir en sécurité ici, pas d'activité, pas de vie dans la Ville. La Ville a beaucoup changé, la saleté et la pollution, pas beaucoup d'offres culturelles et événementielles, mal desservie, polluée, sale, laissée à l'abandon, aucune politique pour les familles, on est partis avec ma femme. Vivant depuis cinquante ans ici, je peux vous citer le pôle sportif qui attend une restauration depuis des années, les infrastructures du stade de foot ou de tennis, jamais ou très peu entretenues, plus aucun service public, tout est géré par des entreprises privées. La garderie pendant les vacances se fait dans un lieu mutualisé, ce qui cause des soucis organisationnels. Les animateurs ne connaissent ni les parents ni les enfants des autres écoles. Le site de l'hôpital Valère Lefebvre est toujours en jachère. La sécurité commence à se dégrader avec vol à l'arraché. Les parcs des églises ne sont pas top pour les enfants. Le parvis de l'église Saint-Louis est salle et le sol défoncé. Ces dernières années, la Ville se dégrade, niveau activité, c'est simple, il n'y en a pas, donc obligé d'aller dans les villes voisines. Chaque année, des associations sportives et culturelles quittent la ville. Aucun parc digne de ce nom. Pas mal de commerces, mais à des prix de folie, niveau école, c'est une catastrophe. La mairie ne met aucun moyen, à tel point que les enfants manquent de tout, mais vraiment de tout, même de savon dans les toilettes.

Ces nombreux et différents commentaires sont ceux de Raincéens publiés sur le net au cours des six derniers mois, j'aurais pu remonter bien avant. Ils n'ont en aucun cas été modifiés. Monsieur le Maire, il y a quelques jours les Raincéens ont pu découvrir dans leur boîte aux lettres un document que nous avons édité pour faire état de votre gestion depuis ces neuf dernières années. Tous les éléments présents sont factuels et facilement vérifiables. Hier encore, avec des élus du groupe Tous pour Le Raincy et Le Raincy ensemble, nous étions sur le marché pour échanger avec les habitants. De l'avis de nombre d'entre eux, et à la lecture des commentaires issus d'Internet de Raincéens que j'ai énoncés au début de mon propos, notre Ville s'est considérablement dégradée. Je vous le disais dernièrement, il y a ce refrain grandissant : « Le Raincy a changé. » Non, Monsieur le Maire, notre Ville ne s'est pas améliorée. Il n'y a que vous et les quelques élus qui font encore le choix de vous accompagner pour vous en convaincre. C'est d'ailleurs assez inquiétant de voir une telle déconnexion entre la majorité municipale, chers collègues, et la réalité. Vous avez même pris l'habitude de dire que nos propos font du mal à la Ville, alors qu'au contraire, à l'image des Raincéens qui partagent leur témoignage, c'est justement parce que nous voulons que notre Ville évolue dans le bon sens que nous vous alertons. Mais vous avez pris l'habitude de balayer d'un revers de main les critiques ou pire encore d'invectiver ceux qui ne pensent pas comme vous, une méthode quelque peu inhabituelle, mais il faut aller au-delà de votre cas personnel. Il est temps d'arrêter les dégâts et d'essayer de rectifier le tir dans l'intérêt de notre commune. Pour ma part, je vis au Raincy depuis trente-deux ans, j'aime ma Ville, et comme une majeure partie de la population, je me désole de

la voir sombrer dans l'immobilisme. Alors calmement, simplement, mais clairement Monsieur le Maire, je vous le demande : qu'est-ce qui fait du mal à la Ville ? Le constat partagé par de nombreux Raincéens ou alors la politique inefficace, et j'ose le dire, parfois dangereuse menée par Jean-Michel GENESTIER et la majorité municipale. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Écoutez, vous avez posé votre question. Vous ne sortirez, Monsieur RONDEPIERRE, jamais de vos propos qui sont en permanence à vouloir casser ce que fait la Ville, ce que fait l'équipe municipale, ce que je fais, et à avoir des attaques personnelles. Je vais vous dire, il faut vous replonger. Vous nous avez dit... Il y a une chose qui m'étonne : pourquoi vous avez besoin... ? Ces commentaires sont ceux de Raincéens publiés sur le net au cours des six derniers mois, ils n'ont en aucun cas été modifiés. Pourquoi écrire cela ? On n'a pas besoin de se justifier. Si on vous croit, évidemment... Je réponds, vous avez posé des questions, je vais répondre aux questions. Je vais vous citer quelque chose : « C'est une ville très agréable où il fait bon vivre, même en Seine-Saint-Denis. Les multiples fleurs embaument notre jolie Ville ! » Vous vous moquez, quand on pouffe comme vous le faites, c'est qu'on est à ce niveau-là. Je voulais vous dire simplement qu'il y a un site qui est sorti il n'y a pas très longtemps sur lesquels je vous fais les commentaires, ce qui est écrit sur ce site. Vous n'aurez de cesse que d'y apporter des commentaires négatifs. Vous avez posé une question, cela s'appelle carré d'info, d'ailleurs, je ne le connaissais pas et beaucoup de Raincéens me l'ont transmis. Vous avez posé une question. Qu'est-ce qu'on peut faire, Monsieur CUADRADO, quand on éclate de rire comme vous ? Vous vous en sortez comme vous pouvez, parce que pouffer, c'est tout ce que vous savez faire. Il y a des gens sérieux autour de la table, ils en ont un peu assez de vos comportements. Qu'est-ce qui fait du mal à la ville ? Qu'est-ce qui fait du mal à la Ville ? Quand on voit votre questionnement et votre comportement, c'est vous. Voilà ma réponse. Troisième question du groupe. Troisième question du groupe, sinon on ne la pose pas. Qui la pose ? Je vous dis, Monsieur RONDEPIERRE, c'est vous qui avez envoyé la question de Madame DJOSSOUVI la dernière fois, et quand vous me dites que c'est elle... Donc c'est vous qui l'avez envoyée. Alors, Madame RIBEMONT, j'attends vraiment votre question, parce que c'est vous qui l'avez rédigée. Allez-y, Madame RIBEMONT. »

Mme RIBEMONT : « Merci, Monsieur le Maire. Il y a quelques jours les Raincéens ont pu découvrir à travers une vidéo diffusée sur Internet l'état désastreux des vestiaires du centre sportif avenue Thiers, des vestiaires qui sont à ce jour encore ouverts au public. Pouvez-vous nous apporter des précisions pour connaître comment les vestiaires du centre sportif sont à ce jour en aussi mauvais état ? Que comptez-vous faire pour offrir des conditions d'accueil dignes de ce nom aux usagers du centre sportif ? Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame, de cette question, je vais y répondre. Le parc aquatique a des vestiaires qui datent du 13 juillet 2021. Ils sont revus, corrigés en permanence. Ils ne réclament pas de remarques négatives. Vous avez juste à côté, attenant à cela, un centre omnisport. Ce centre omnisport reçoit essentiellement des sports collectifs comme le handball, comme le basket, comme le badminton qui est un sport qui peut être collectif ou individuel, et d'autres sports qui font que le centre omnisport est plein. Nous l'avons dit à toutes les associations, et vous le savez bien, nous avons pour projet de revoir la totalité du bâtiment. C'est, en attendant ne pas faire de gros travaux, de faire en sorte que les toilettes, les douches soient à minima utilisables par les acteurs. Nous avons certains acteurs qui comprennent cela, et nous en avons un autre, sans S, qui ne le comprend pas, qui vous a alertée sur ce sujet de la douche, qui est un sujet évidemment important, parce que quand on fait de la musculation, par exemple, on doit pouvoir se doucher après, mais on a toutes les possibilités de se doucher dans le site, et nous leur avons dit, et nous leur avons expliqué. Maintenant, qu'il vous est demandé de faire une vidéo pour pouvoir la mettre sur les réseaux, c'est le libre choix, cela n'a pas fait beaucoup d'écho et l'adjoint au sport reçoit toutes les associations. Mais sur ce sujet, nous allons y revenir, nous allons vérifier certaines choses qui ont déjà été vérifiées à la fois par la partie technique, à la fois par l'élu, mais j'ajouterais une chose, parce

que je pense que votre question aurait pu être beaucoup plus complète, c'est notre interrogation sur la question de la sécurité des lieux.

Lorsqu'il y a une activité sportive, nous tenons énormément à la sécurité des lieux, et donc puisque vous nous avez interrogés sur ce sujet des douches, nous allons étendre votre interrogation et nous allons faire repasser la Commission de sécurité pour chacun des sites d'utilisation et voir si les sites peuvent être pérennes, et ainsi nous verrons si nous pouvons maintenir telle ou telle activité en attendant de refaire l'ensemble du site. Vous le comprendrez, vous ne posez pas de questions sur le parc aquatique, alors qu'il y a une grande satisfaction, et vous ne nous interrogez pas par exemple sur le judo alors que l'adjoint au sport s'est démené pour qu'il puisse y avoir un accueil qui soit le plus agréable pour les deux clubs de judo, que le badminton puisse aussi réaliser une série d'activités qui puisse aller dans les écoles et auprès de la réussite éducative, et ainsi de suite. Il y a un problème de douches qu'on est en train de traiter, et on a l'impression que c'est le cœur, c'est un peu comme le cœur d'îlot, c'est le cœur battant, nous, le cœur battant du Raincy, il est sur une programmation et sur le fait que nous souhaitons encore une fois la sécurité, quand les douches sont prises, mais aussi la sécurité lorsque l'activité se fait. C'est donc la raison pour laquelle, grâce à vous, nous allons faire repasser une Commission de sécurité pour chacun des sites, et ainsi chacun verra à l'aune de son action. J'espère avoir répondu à votre questionnement. »

Mme RIBEMONT : « *Oui, parce que je n'avais qu'une question, vous me proposez d'en poser plusieurs, mais nous ne pouvons poser que trois questions. Donc oui, cela me convient. »*

Mr le Maire : « *Merci beaucoup. Cette séance s'achève dans la joie et la bonne humeur. C'est la dernière séquence de 2023, il me reste à souhaiter, je ne sais pas si on peut souhaiter au nom des Raincéens à tous les élus qui travaillent une bonne fin d'année, mais surtout protégez-vous bien, soyez heureux dans votre vie, et allez chercher la vigueur nécessaire pour travailler encore plus en direction des Raincéens. Merci à tous et à toutes et bonne soirée. »*